



Avantis
Coopérative

RAPPORT ANNUEL 2023

ans

à prendre les
devants!

PLUS DE GENS. PLUS D'HORIZONS.

MISSION

Avantis, force coopérative issue du milieu agricole, contribue à l'enrichissement collectif de ses membres et de la communauté.

VISION

Première dans le cœur des familles agricoles membres, Avantis Coopérative est reconnue comme un chef de file au Québec des solutions d'affaires innovantes en agriculture et comme un leader du commerce de détail en région.

VALEURS



ESPRIT DE FAMILLE

Cultiver l'esprit de famille au quotidien



INTÉGRITÉ

Être intègre en toute circonstance



AUDACE

Prendre les devants avec audace



ENGAGEMENT

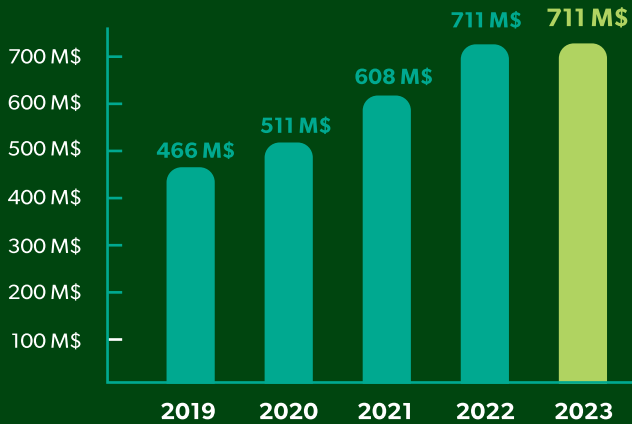
S'engager dans la satisfaction du client

TABLE DES MATIÈRES

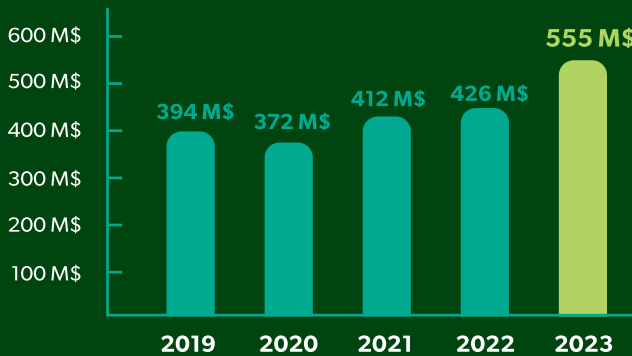
Faits saillants	4
Conseil d'administration.....	5
Message du président.....	6
Comité de direction.....	13
Rapport de la direction.....	14
Rapport de l'auditeur indépendant	23
Résultats consolidés	26
Réserve générale consolidée	27
Bilan consolidé	28
Flux de trésorerie consolidés	30
Notes complémentaires	32
Rétrospective financière	61
Bilan de responsabilité d'entreprise	62
Vie coopérative.....	66
5 ans à prendre les devants!.....	68
Carte des établissements.....	72
Notes	74

FAITS SAILLANTS

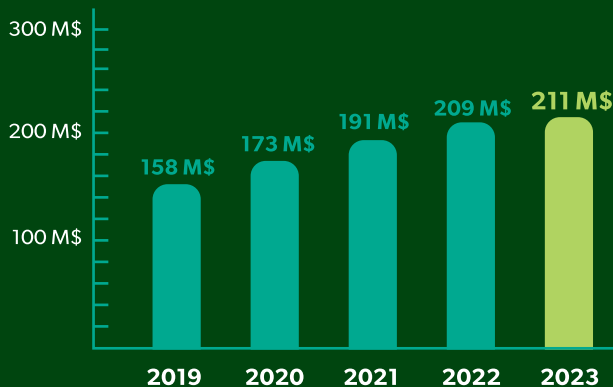
Ventes



Actif total



Avoir des membres



En **5** ans



DONS ET COMMANDITES
756 219 \$



BOURSES À LA RELÈVE
788 740 \$



RETOURS
À NOS MEMBRES

Ristournes
16,4 M\$

Rachat de capitaux privilégiés
9,6 M\$



ÉTABLISSEMENTS
107



COÉQUIPIERS
1 343



MEMBRES
15 737

CONSEIL D'ADMINISTRATION



1^{ÈRE} RANGÉE

De gauche à droite

CAROLINE GAUTHIER

Observatrice,
production porcine,
Saint-Irénée

GUILLAUME SYLVAIN

Membre du comité exécutif,
production laitière,
Saint-Michel-de-Bellechasse

RENÉ LAPIERRE

1^{er} vice-président, productions
laitière, acéricole et sylvicole,
Courcelles

FRÉDÉRIC MARTINEAU

Président,
productions laitière et porcine,
Sainte-Agathe-de-Lotbinière

OLIVIER CORRIVEAU

2^e vice-président,
production laitière,
Saint-Vallier

KÉVEN MERCIER

Membre du comité exécutif,
production laitière,
Beaumont

DOMINIQUE LAROSE

Administrateur,
production avicole,
Saint-Isidore

SOPHIE GENDRON

Administratrice,
production laitière,
Saint-Denis-de-la-Bouteillerie

2^{ÈME} RANGÉE

De gauche à droite

RICHARD FERLAND

Administrateur,
productions laitière et acéricole,
Sainte-Marie

MATHIEU COUTURE

Administrateur,
production laitière,
Saint-Éphrem

STÉPHANE DUFOUR

Administrateur
productions laitière et céréalière
La Malbaie

DENIS LÉVESQUE

Administrateur,
production laitière,
Mont-Carmel

ÉRIC BÉLANGER

Observateur,
productions laitière et acéricole,
Saint-Victor

FRÉDÉRIC LEHOULLIER

Observateur,
production laitière,
Sainte-Marguerite

MARCO GAGNÉ

Administrateur,
productions laitière et acéricole,
Saint-Sylvestre

GAÉTAN POTVIN

Administrateur,
production porcine,
Saint-Gilles

PATRICK SOUCY

Administrateur,
production laitière,
Lévis

SIMON BEAULIEU

Administrateur, production laitière
et pêcheur d'anguilles,
Rivière-Ouelle



FRÉDÉRIC MARTINEAU
Président

La 5^e année d'Avantis Coopérative a été le reflet du chemin parcouru depuis ses débuts. Une année mouvementée, marquée par des décisions courageuses et une volonté de réussir en livrant les résultats auxquels les membres s'attendent. Elle a été également marquée par une écoute active des préoccupations des membres afin de répondre à leurs besoins. Après un début d'année difficile, le redressement effectué à mi-parcours a permis d'en amoindrir les effets et de terminer l'année avec des résultats positifs.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Nos bâtisseurs ont été visionnaires. C'est la raison pour laquelle nous avons donné le coup d'envoi de notre 5^e année par l'inauguration du mur des bâtisseurs au siège social à Sainte-Marie pour reconnaître leur contribution dans la naissance d'Avantis Coopérative. Depuis cinq ans, nous allons de l'avant avec fierté et engagement dans l'intérêt de nos membres.

La diversité des activités d'Avantis lui permet de traverser les crises avec une certaine stabilité. La bonne performance des divisions détail et machinerie a permis de limiter les contrecoups de l'année très difficile qu'a connu la division agricole, particulièrement dans le secteur des grains et de la production porcine.

Parmi les éléments qui ont marqué l'année, la crise dans le secteur de la production porcine a nécessité plusieurs ajustements en cours d'année pour nous adapter à la situation, autant la coopérative que les producteurs forfaitaires et les membres. Devant la non-rentabilité de tous les maillons de la filière, Sollio Groupe Coopératif a soutenu les producteurs membres de la Filière porcine coopérative avec une aide financière de 1,5 million à laquelle s'est ajoutée un programme de bonification temporaire d'Avantis pour les porcs coops qualifiés livrés. Ce programme temporaire a été reconduit à l'été jusqu'au dévoilement du nouveau programme de la Filière porcine coopérative en octobre dans lequel une contribution d'Avantis est maintenue. Rappelons que l'adhésion pour devenir membre de la Filière porcine coopérative est ouverte pour les producteurs de porc qui souhaiteraient en faire partie. Avantis s'est impliquée activement toute l'année au sein des comités de travail de la Filière

et a maintenu le dialogue et surtout la proximité entre ses membres producteurs de porc, le réseau et Olymel, dans un souci constant de mettre en place des solutions pérennes au bénéfice de toutes les parties prenantes. Face à la nécessité de réduire le nombre de porcs produits pour l'ensemble de l'industrie québécoise, votre coopérative s'est positionnée pour favoriser les éleveurs de porc indépendants en réduisant rapidement ses propres élevages et en adaptant sa structure interne.

« Nous avons toujours cru en l'avenir de la production porcine, elle est un vecteur de l'économie de nos régions au même titre que les autres productions et il était de notre devoir de soutenir nos membres dans ces moments difficiles. »



Luc Cossette, producteur de porc de la Ferme Luko inc. à Saint-Ulbalde, accompagné d'Éric Nadeau, directeur des élevages porcins.

Notre fédération avait de grands défis à relever de son côté pour renouer avec la rentabilité. Ses efforts portent fruit et nous amènent à demeurer à l'écoute et à entretenir la relation de proximité développée avec le réseau de Sollio. D'où notre intérêt à nous impliquer dans la réflexion d'optimisation du secteur agricole, dans un souci d'amélioration de nos pratiques d'affaires et de notre rentabilité. Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe agricole et particulièrement les coéquipiers du secteur porcin.

Plan stratégique et décisions d'affaires

Nous sommes à la mi-parcours de notre plan stratégique Horizons 2026 et la rigueur des équipes dans le suivi du plan est digne de mention. Le bilan est présenté à chaque année au Sommet stratégique qui réunit le conseil d'administration, le comité de direction et les comités de gestion des trois grands secteurs d'affaires dans le but d'assurer une compréhension commune de l'avancement du plan et des enjeux d'affaires des secteurs d'activité. Nos cibles financières sont toujours à portée de main pour les divisions détail et machinerie, cependant celles de l'agricole nécessiteront de livrer le plan de redressement pour y parvenir.

Parmi les décisions d'affaires importantes réalisées pendant l'année 2023, mentionnons l'acquisition d'une partie des actions de Sollio Agriculture dans Volailles Acadia et Pondeuses Atlantique, deux filiales avicoles situées au Nouveau-Brunswick. Cette transaction s'inscrit de façon cohérente dans les objectifs du plan de redressement agricole, du plan stratégique d'Avantis et dans le plan de redressement du réseau de Sollio.

« Votre engagement auprès de nos clients pour le succès de votre coopérative dans l'adversité vous honore, nous sommes fiers de compter sur une équipe aussi dévouée et talentueuse. »

Notre plan stratégique vise globalement à faire plus avec nos ressources actuelles en misant sur nos trois cœurs de métiers que sont l'agriculture, la machinerie et les centres de rénovation. Deux exemples de décision s'inscrivent dans cet esprit, soit la consolidation du site de Saint-Narcisse-de-Beaurivage en regroupant sous un même toit le centre de rénovation et l'alimentation réorganisé sous forme de dépanneur avec lignes de produits particulières, ainsi que la décision de vendre six stations-services avec dépanneur à notre partenaire Filgo-Sonic. Comme toutes nos décisions de vente ou d'acquisition, la vente des six dépanneurs a fait l'objet d'une analyse approfondie et a été influencée par la masse critique insuffisante de ce secteur. Seules les trois stations-services annexées avec un centre de rénovation ont été conservées.

Privilégiant les décisions d'affaires permettant d'allonger notre chaîne de valeur au bénéfice de nos membres, l'acquisition de Céréales Charlevoix en partenariat avec les associés de Pierre du Moulin est cohérente avec cet enlignement. En devenant partenaire d'affaires de Céréales Charlevoix, Avantis Coopérative met toute son expertise au service des producteurs agricoles du territoire d'Avantis et d'ailleurs au Québec souhaitant produire et mettre en marché du grain biologique ou de spécialité pour la consommation humaine, diversifiant par le fait même les services offerts aux producteurs.

Gouvernance

Dans les orientations du plan stratégique, on retrouve la culture d'excellence, c'est-à-dire la volonté de toujours faire mieux et d'être parmi les meilleurs. Aligné avec cette orientation, le conseil d'administration a revu ses pratiques dans un souci de donner l'exemple à titre de dirigeant de la coopérative. Ainsi, le mandat d'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du conseil d'administration, entamé au cours des dernières années, a permis de faire passer le nombre de réunions du conseil de 14 à 10 par année. Les réunions alternent entre les rencontres en présentiel et en virtuel et demandent beaucoup plus de temps de préparation des administrateurs. En revanche, les trois comités du conseil d'administration que sont le comité d'audit, le comité RH, gouvernance et éthique et le comité de vie coopérative sont davantage sollicités pour mener des réflexions ou des analyses stratégiques et émettre des recommandations au conseil, ce qui libère du temps pour les dossiers qui doivent être prioritairement analysés par le conseil d'administration. Les comités ont effectué leurs travaux en conformité avec les attentes du conseil et leur mandat.

« L'ensemble des 15 administrateurs et des trois observateurs qui composent le conseil d'administration auront pratiquement tous suivi en 2024 la formation menant à l'obtention d'une attestation en gouvernance coopérative offerte par le Collège des administrateurs de sociétés, en collaboration avec Sollio. Une fierté pour notre conseil d'administration qui vise l'amélioration un pas à la fois des pratiques de gouvernance »

Les relations avec les ambassadeurs se sont maintenues tout au long de l'année. Ils ont été consultés sur différents sujets en marge des Rendez-vous du président 2023 et nous avons répété l'exercice de consultation de façon virtuelle en décembre dernier. En cours d'année, les décisions d'affaires ayant un effet sur les membres de leurs secteurs ou encore les difficultés vécues en production porcine ont fait l'objet de rencontres virtuelles et de communications spécifiques. Ils demeurent une courroie de transmission d'information bidirectionnelle importante pour votre coopérative. Cette année, ils ont vécu leur premier Forum virtuel organisé par Sollio Groupe Coopératif pour l'ensemble des ambassadeurs des coopératives. Une première qui sera sans doute répétée et bonifiée au fil du temps.



La première édition du 7 à 9 pour la relève tenu dans le cadre de la Semaine de la coopération le 19 octobre dernier. Samuel Laroche, animateur de la soirée, nos trois panélistes, Léda Villeneuve de Ferme ViGo inc. de Saint-Onésime, Frédéric Laroche de Ferme Laitière et Avicole Laroche de Saint-Magloire et Justine Breton de Aux Fruits de la Colline de Sainte-Marie ainsi que Frédéric Martineau, président d'Avantis.

La vie coopérative d'Avantis en 2023 a été particulièrement dynamique. Le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole est plus vigoureux que jamais, la 2^e édition de la Virée dans le Kamouraska, la première édition du 7 à 9 pour la relève à Montmagny ou encore la Journée femmes et coopération dans Lotbinière ont été autant d'occasion pour socialiser avec les membres dans des contextes différents.

Le nombre de membres de la coopérative est demeuré stable, enregistrant une très légère augmentation des membres auxiliaires entrepreneurs et consommateurs. Mentionnons également que les cotisations à la dernière campagne RIC sont demeurées stables comparé à l'année précédente, les membres y contribuent pour 47 %.

En terminant, nous concluons cette 5^e année en souhaitant remercier nos partenaires d'affaires qui nous accompagnent depuis les débuts d'Avantis pour offrir les meilleurs services possibles à nos membres, soit Sollio Groupe Coopératif et ses trois divisions Sollio Agriculture, BMR et Olymel, les coopératives du réseau, New Holland, Filgo-Sonic et nos partenaires financiers.

Je tiens également à remercier les précieux membres de notre coopérative. Après 5 ans, malgré tous les défis que nous avons rencontrés ensemble, vous nous faites confiance et c'est ce qui nous motive à prendre les meilleures décisions dans votre intérêt, pour partager avec vous nos résultats positifs et vous accompagner avec les meilleurs services conseils et les meilleurs talents possibles. Continuez de vous impliquer, c'est l'essence même de notre modèle d'affaires, notre distinction coopérative.

Je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur confiance, pour la profondeur de nos échanges dans l'intérêt des membres et pour votre volonté de faire en sorte que votre coopérative soit parmi les meilleurs. Je souhaite saluer tout spécialement M. Gilles Gauthier, qui a contribué à bâtir Avantis après de nombreuses années à diriger sa coopérative régionale dans Charlevoix. Fier coopérateur et producteur de porc, il a laissé sa place à sa relève, Mme Caroline Gauthier, que nous avons accueillie en cours d'année. Je souhaite remercier également l'ancien secrétaire général de la coopérative, M. Pierre Caron, qui a pris une retraite bien méritée après 35 ans de service et qui a fait preuve d'une rigueur et d'un professionnalisme exemplaires.

Finalement, je souhaite aussi remercier notre chef de la direction, M. Michel Delisle, son équipe de direction, les gestionnaires et les 1 350 coéquipiers d'Avantis qui, dans un esprit de famille ressenti, font preuve d'engagement pour la satisfaction de nos membres et clients chaque jour.

Merci à vous tous de contribuer au succès d'Avantis Coopérative.

Frédéric Martineau
Président



Avant-plan : BLANCHE, ALICE ET
ALBERTINE DION
Arrière-plan : JO-ÈVE ET ARIEL DION
Ferme Bradion inc.,
Saint-Gervais



PATRICK BUSQUE, FÉLIX,
MATHIEU ET MARIE-PIER COUTURE
ET JEAN-SÉBASTIEN BÉDARD
Ferme Agricouture s.e.n.c.
Saint-Éphrem-de-Beauce
Finaliste du Prix relève Sollio 2024

COMITÉ DE DIRECTION



1^{ÈRE} RANGÉE

De gauche à droite

NICOLAS BILODEAU
Vice-président,
ressources humaines

MICHEL DELISLE
Chef de la direction

CÉLINE BOISVERT
Vice-présidente,
communication marketing

JEAN-PAUL ALLAIRE
Chef des finances
et secrétaire général

2^È RANGÉE

De gauche à droite

CHRISTIAN JUNEAU
Vice-président,
projets stratégiques
et technologies de l'information

JEAN-SÉBASTIEN LEMELIN
Vice-président, machinerie

MARCO NADEAU
Directeur général de Sollio & Avantis
Agriculture coopérative

ISRAEL WARD-MCNALLY
Vice-président, détail



MICHEL DELISLE
Chef de la direction

C'est avec un immense plaisir que je vous présente le rapport annuel de notre coopérative pour l'exercice 2023, une année qui a été marquée par une résilience remarquable et des succès significatifs dans plusieurs de nos métiers.

Les ventes atteignent 711 millions de dollars pour une somme équivalente à l'an dernier malgré le recul du secteur porcin et des déflations des prix pour les grains et les commodités de la division détail. Des gains de parts de marché dans plusieurs métiers expliquent ce maintien du chiffre d'affaires. L'excédent d'exercice est de 6,3 millions comparativement à 10,2 millions l'année précédente.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Ces résultats sont très satisfaisants alors que le secteur porcin vit une crise historique et après un premier semestre où les excédents étaient grandement en retard sur nos prévisions. Grâce à notre leadership et plusieurs décisions courageuses, nous avons réussi un redressement en fin d'année pour atteindre les résultats présentés.

Outre l'année très difficile du secteur porcin, cet exercice financier 2023 est caractérisé par une excellente année dans le secteur avicole, des résultats très difficiles dans le secteur des grains et des budgets atteints pour les divisions détail et machinerie malgré un contexte économique difficile.

Ces résultats obtenus témoignent également de notre remarquable capacité à rebondir et du succès découlant des décisions stratégiques passées.

Cette année marque aussi la mi-parcours de notre plan stratégique Horizons 2026, lequel nous invite à faire mieux avec ce que nous avons, tout en s'adaptant aux besoins d'aujourd'hui. En 2023, la coopérative a avancé avec succès plusieurs chantiers clés, lançant notre marque employeur, améliorant l'expérience client, définissant les objectifs prioritaires de notre responsabilité d'entreprise et cultivant de plus en plus l'excellence dans l'ensemble de l'organisation.

Résultats consolidés

Au consolidé, les ventes sont similaires à l'exercice précédent. Malgré certaines déflations observées et le recul des volumes porcins, ces résultats incluent plusieurs gains de parts de marché dans les trois divisions ainsi que l'acquisition de participations additionnelles et la consolidation des résultats de Volailles Acadia et de

Pondeuses Atlantique. Ces résultats consolidés excluent par ailleurs le chiffre d'affaires de nos dépanneurs classé maintenant dans nos activités abandonnées.

La marge brute d'exploitation a légèrement progressé pour atteindre 96 millions. L'ajout des activités avicoles acquises en cours d'exercice et le recul des marges de la division détail par rapport à l'an dernier expliquent les principaux écarts. Les frais d'opération incluant les frais de distribution, de vente et d'administration sont en hausse de 3,5 millions. L'inflation et l'ajout des activités avicoles expliquent cette augmentation.

« Les frais financiers nets sont en hausse de 1,9 million de dollars par rapport à l'an dernier. Ce résultat s'explique par une hausse des frais financiers, une plus-value de notre swap d'intérêt, compensés partiellement par des revenus d'intérêt supérieurs liés à d'importantes avances faites à notre fédération. »



Bertrand Lauzière, expert-conseil maraîcher et végétal et
Laury Asselin, experte-conseil agroenvironnement,
Sollio & Avantis Agriculture coopérative.

L'excédent d'exploitation, incluant la quote-part du résultat net des satellites et des partenariats, atteint 4,8 millions, soit une baisse de 4,8 millions sur l'an dernier. La baisse des résultats de la division détail expliquent le principal écart par rapport à l'an dernier.

Les autres résultats et les activités abandonnées s'élèvent à 1,5 million, une hausse de 1 million sur l'année précédente. Cette année, il y a le reclassement des activités de dépanneurs dans les activités abandonnées et quelques gains de dispositions réalisés à la suite de la vente de fermes porcines et de différents équipements.

Les liquidités générées « BAIIA » ont atteint 23,8 millions comparativement à 22,9 millions l'an dernier, tandis que celles générées uniquement par nos opérations excluant les autres résultats ont été de 21,9 millions de dollars comparativement à 20 millions en 2022. Finalement, Avantis Coopérative présente un excédent d'exercice de 6,3 millions comparé à 10,2 millions l'an dernier. Ces bons résultats s'appuient sur la diversité de nos opérations et la prise de décisions courageuses depuis le jour un d'Avantis et encore cette année.

Résultats sectoriels

Les données incluent les ventes internes et excluent les frais corporatifs et financiers.

DIVISION AGRICOLE

Les ventes de la division agricole sont demeurées stables pour atteindre 411 millions de dollars. L'ajout des ventes de Volailles Acadia et de Pondeuses Atlantique combiné à une baisse du prix des grains, des aliments et des volumes porcins expliquent ces résultats.

L'excédent d'exploitation incluant la quote-part du résultat net des satellites et des partenariats est de 5 millions de dollars, soit une amélioration de 1,1 million de dollars sur l'an dernier. Les résultats extrêmement difficiles de notre secteur des grains et les très bons résultats de tout le secteur avicole incluant l'ajout des résultats des filiales dans les Maritimes expliquent cet écart. De leurs côtés, les secteurs ruminant et végétal ont très bien performé, atteignant leurs cibles budgétaires. Au net, avec la variation des autres résultats, l'excédent d'exercice de la division agricole demeure légèrement supérieur à l'an passé.

L'année 2023 aura été très difficile et charnière pour la production porcine de notre région. Les mauvaises nouvelles se sont succédées pour les élevages porcins, incluant une nouvelle convention signée à la baisse pour les éleveurs, un prix de marché très décevant, la fermeture de l'abattoir de Vallée-Jonction et des compensations et cotisations ASRA qui atteignent des sommets historiques. Avec ces données et le mécanisme de retrait mis en place, plusieurs de nos clients ont abandonné la production et de notre côté, nous avons pris la décision de réduire nos élevages.

Cette année marquera donc un tournant important pour notre région pour laquelle cette production a toujours été un joyau. La production porcine demeurera importante, mais nous devons reconnaître que le portrait de celle-ci va changer grandement dans la région. Pour aider les producteurs, tout au long de l'année et encore aujourd'hui, Avantis a bonifié le programme de la Filière porcine coopérative. Bien que cette aide ne règle pas l'enjeu des prix du marché, elle démontre la volonté d'Avantis de soutenir cette production. Souhaitons maintenant que le marché de la viande de porc s'améliore sous peu pour redonner un peu d'air à nos producteurs qui en ont grandement besoin.

Pour le secteur de la volaille, c'est une situation complètement à l'opposé que nous avons connue avec des marges de production très favorables et des gains de parts de marché permettant à l'équipe Sollio & Avantis d'être reconnue comme l'équipe de l'année au sein du réseau. Cette filière est très importante pour Avantis, représentant un portefeuille d'actifs significatifs au Québec et dans les Maritimes. Nous sommes justement très satisfaits de l'entente conclue avec Sollio Agriculture pour le rachat d'actions dans Volailles Acadia et Pondeuses Atlantique permettant ainsi de consolider les opérations de ces deux filiales. Cette transaction s'appuie sur les perspectives de croissance du secteur et confirme notre volonté de demeurer un leader dans le secteur de la volaille au Québec et dans les Maritimes. Pour soutenir cette croissance, nous avons également autorisé un investissement de 1 million pour un nouveau poulailler à la Ferme Cormico à Moncton, détenue en totalité par Avantis.

Pour le secteur ruminant, l'augmentation du coût de production et la progression des taux d'intérêt ont eu un effet sur nos producteurs. Dans un tel contexte, nous sommes satisfaits d'avoir atteint nos cibles et maintenu nos parts de marché. La qualité de notre offre de service a été reconnue dans tout le réseau lors du dernier Gala reconnaissance des experts-conseils de Sollio Agriculture. Deux de nos conseillères ont reçu les prix Expert-conseil de l'année et Révélation de l'année du secteur ruminant. Ces reconnaissances se sont ajoutées aux six autres collègues honorés parmi tous nos secteurs agricoles, permettant à toute l'équipe Sollio & Avantis de se distinguer avec fierté l'an dernier.

Pour le secteur végétal, les ventes de semences de maïs et de soya ont été en progression l'an dernier et une nouvelle gamme de plantes fourragères a été lancée permettant de bien répondre à tous les besoins. L'acquisition d'une

nouvelle arroseuse automotrice pour l'application de produits de protection des cultures et la bonification de ce service dans la partie Ouest du territoire avec l'ajout de nouveaux forfaitaires ont propulsé la rentabilité du secteur. L'approche clés en main et l'expertise de notre offre sont appréciées de nos clients. Du côté des services agronomiques, nous constatons le resserrement du contrôle agronomique effectué soit par l'Ordre des agronomes ou par les différentes instances de réglementation. À ce niveau, la formation continue de notre personnel est cruciale. En agroenvironnement, la collaboration avec notre partenaire Viridis Environnement pour la valorisation des matières résiduelles fertilisantes a aussi contribué à améliorer nos résultats financiers.

Le secteur des grains a quant à lui été malmené par les marchés. Les volumes commercialisés ont été en hausse, autant les tonnages réceptionnés lors de la récolte dans nos centres de grains que les volumes vendus aux producteurs. Le recul du prix des grains en cours d'année 2023, particulièrement du maïs et indirectement celui des céréales comme l'avoine, a eu un effet négatif sur nos placements, rendant nos opérations déficitaires. Ce contexte de marché anormal a été causé par une abondance de grains sur les marchés, provoquée par la réouverture des exportations à partir de l'Ukraine et, au Québec, par la diminution de consommation de la production porcine.



Michel Bérubé et Sergio Bonifacio
Ferme Louise

Au cours de la prochaine année, nous travaillerons sur des solutions pour améliorer le niveau de service dans nos centres de grains. La température a rendu les opérations de récolte de l'automne 2023 difficiles, l'augmentation des superficies cultivées et la modernisation des équipements de récolte dans la région ont augmenté de façon fulgurante les volumes réceptionnés lors des journées de pointe. De plus, nous avons fait progresser l'accès au marché pour les producteurs de grains avec l'acquisition en partenariat de Céréales Charlevoix. Cette entité voit à la mise en marché de céréales biologiques ou conventionnelles pour l'alimentation humaine. Un marché très niché, dont les tendances sont en hausse.

Au cours de la dernière année, une réflexion pour aller chercher une plus grande efficacité dans les partenariats du réseau, dont celui de Sollio & Avantis, a été menée. Un des volets du projet a été de comparer chacune des fonctions entre les différents partenariats pour identifier les meilleurs leviers. Avantis a été un collaborateur de premier plan dans cette initiative à titre de pilote. Les suites de ce chantier seront mises en place au cours de la prochaine année.

« Le secteur agricole a été encore cette année très actif partout sur le territoire avec ses différentes activités, comme les Journées parcelles, la soirée Performance laitière et le Rendez-vous Sollio & Avantis avec une participation de plus de 350 personnes. Toute l'équipe s'est engagée à rencontrer nos producteurs agricoles à différents endroits sur le territoire et votre participation témoigne de votre fort intérêt. »

DIVISION MACHINERIE

Les ventes consolidées de la division machinerie, incluant nos filiales, sont demeurées relativement stables pour atteindre 128 millions de dollars. Ces résultats s'appuient sur de belles performances dans nos ateliers alors que le marché fut au ralenti pour la vente d'équipements. Malgré ce ralentissement dans l'industrie, nous avons continué de prendre des parts de marché dans plusieurs lignes de produits. Nous tenons à saluer les excellentes collaborations avec nos principaux partenaires dont New Holland et Wacker Neuson qui ont sollicité de nombreuses rencontres pour comprendre nos besoins, optimiser les services et travailler ensemble sur des solutions porteuses à long terme. Entre autres, nos partenaires se démarquent avec de nombreux investissements technologiques et plusieurs avancées pour des équipements plus soucieux de l'environnement.

L'excédent d'exercice de la division est de 4,1 millions de dollars, une légère amélioration sur l'an dernier. Plusieurs gains d'efficacité opérationnelle ont été observés dans l'ensemble des établissements, permettant de compenser pour l'importante hausse des frais financiers. Les BAIIA de la division ont progressé de 1 million sur l'an dernier.

Pour 2023, nous devons souligner le lancement de la nouvelle image de marque de la division, Machinerie Avantis, permettant de regrouper sous un même chapeau les différentes bannières et l'ensemble des filiales, incluant J.-René Lafond. Bien que chaque entité conserve son identité, elles endosseront avec fierté cette nouvelle image de marque rassembleuse. Cette stratégie d'affaires s'inscrivait dans notre plan stratégique et facilitera entre autres le déploiement d'un nouveau site internet pour l'ensemble des centres de machinerie et la mise en place de différentes propositions commerciales unifiées.

Au cours du dernier exercice, la division machinerie a également travaillé à améliorer son offre de service avec l'ajout de travailleurs étrangers pour nos ateliers mécaniques en provenance des Philippines, du Maroc et de la Tunisie. Après quelques mois, nous sommes grandement satisfaits de l'ajout de ces techniciens si précieux dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Par ailleurs, nous avons travaillé à revoir notre offre pour les unités mobiles. Malgré des délais plus longs que prévus pour la livraison des équipements, nous serons prêts au cours de la prochaine année à déployer ce service renouvelé avec des unités plus complètes et opérées par des mécaniciens dévoués.



Mohamed Naciri et Hassan El Qafich, mécaniciens,
Machinerie Avantis Saint-Vallier.

DIVISION DÉTAIL

Les ventes de la division ont légèrement progressé pour atteindre 165 millions de dollars malgré le retrait des activités de nos dépanneurs. Une augmentation significative des unités vendues et des gains de parts de marché avec les entrepreneurs expliquent ces résultats dans un contexte de déflation du prix des commodités. Nous sommes d'autant plus fiers de présenter de tels résultats cette année alors que les mises en chantier provinciales ont diminué de 35 %.

Plusieurs projets d'amélioration ont été entrepris au cours de la dernière année dont le projet de consolidation du magasin BMR à Saint-Narcisse-de-Beaurivage et de l'épicerie en une seule place d'affaires ainsi que l'investissement de 5 millions dans la rénovation majeure du magasin BMR de Montmagny. Cet important projet et la réalité du manque de main-d'œuvre ont nécessité la consolidation des établissements dans le secteur, entraînant la fermeture de la succursale de Cap-Saint-Ignace. Différents autres projets de rénovation ont eu lieu ayant comme principaux chantiers les réaménagements des succursales de Rivière-du-Loup et de Saint-Pascal alignés aux nouveaux concepts de BMR. Par ailleurs, en lien avec notre vision de se concentrer sur nos trois cœurs de métiers, dans le cadre du projet de vente de nos six dépanneurs, nous avons procédé à la fermeture de la succursale de Saint-Nicolas, l'établissement ne répondant pas aux besoins de l'acquéreur.

Toutes ces décisions combinées à plusieurs initiatives en lien avec l'expérience client et le développement de nos ressources s'inscrivent dans notre objectif d'améliorer

sans cesse notre offre de service pour répondre autant aux besoins des entrepreneurs, des producteurs agricoles que des consommateurs. Avec maintenant 26 centres de rénovation BMR et ces bons résultats, Avantis fait figure de leader autant dans le chiffre d'affaires que dans la performance commerciale et opérationnelle. À titre d'exemple, avec plus de 15 000 sondages clients réalisés, représentant 43 % de tous les sondages des marchands BMR, nous sommes fiers de souligner l'amélioration de notre taux de satisfaction des clients qui atteint maintenant 92 %. Un exemple parmi d'autres démontrant notre volonté de se mesurer pour prendre les devants.



AUTRES CENTRES DE PROFIT

Pour ce qui est de nos autres activités, nous avons eu plusieurs nouvelles favorables au cours du dernier exercice. Le transport du lait a connu une croissance en volume de 4 % et nous avons reçu des compensations rétroactives pour les années 2021 et 2022. Pour IEL Technologie agricole, malgré un contexte porcin difficile et des taux d'intérêt élevés, plusieurs gains de parts de marché ont été faits et nous sommes très satisfaits de cette première année complète avec toute la ligne de produits avicoles. Au consolidé, les résultats de IEL sont en nette progression. À noter qu'au cours de la dernière année, IEL s'est porté acquéreur du bureau d'ingénieurs conseils Global Concept, permettant de consolider les synergies présentes entre les deux entreprises et offrant une diversification de ses activités. Finalement, les résultats de notre co-entreprise de transport Transpro BSL ont été très favorables, affichant la meilleure année à vie pour ses résultats financiers.

Situation financière

Les effets de la consolidation des activités de nos filiales avicoles des Maritimes modifie grandement notre bilan au 31 octobre 2023. Les actifs totaux s'élèvent maintenant à 555 millions, une hausse de 130 millions sur l'année précédente. Cette croissance provient d'une hausse des droits de production de volailles de 55 millions en lien avec l'ajout des activités de Volailles Acadia et d'une hausse des inventaires de 30 millions qui s'explique par une progression marquée dans la division machinerie. À ces variations, il faut ajouter les pré-achats de 50 millions faits à Sollio et ses divisions par la coopérative et le partenariat, présentés dans les comptes clients et les avances à des satellites et des partenariats. Ces pré-achats ont eu pour répercussion d'accroître l'endettement de la coopérative, à hauteur de 30 millions dans les emprunts bancaires et 20 millions dans la dette à long terme.

En ce qui concerne les différents ratios exigés par nos créanciers, le ratio de dette sur avoir net ajusté est en contrôle. En contrepartie, le ratio de fonds de roulement ajusté ainsi que le ratio de couverture des charges fixes sont défavorables pour l'exercice, considérant les pré-achats effectués chez Sollio, ainsi que les importants réinvestissements effectués au sein de notre filiale en production porcine RPAO.

Ressources humaines

Cette année riche en réalisations est le résultat de la contribution exceptionnelle des 1 350 coéquipiers qui ont joué un rôle déterminant dans notre succès.

Le lancement réussi de notre nouvelle marque employeur Mon champ d'appartenance avec l'organisation d'une escouade permettant d'aller aux devants de l'ensemble des coéquipiers de tous les établissements a non seulement renforcé notre esprit de famille, mais a également démontré l'énorme capacité de mobilisation et la grandeur d'Avantis. Cette nouvelle marque employeur est le fruit d'un important sondage dans lequel près de 1 000 répondants ont mis en lumière les traits distinctifs d'Avantis et ses leviers d'amélioration. Unis vers un but commun et avec un côté humain bien présent, les coéquipiers ont mentionné par ailleurs le leadership très présent dans Avantis et la précieuse confiance que nous avons envers leurs talents. Cette confiance en leurs talents est un précieux levier pour mener à terme notre vision d'être les premiers dans le cœur des familles agricoles membres. Cette nouvelle marque employeur sera accompagnée de multiples initiatives au cours de la prochaine année et permettra d'attirer de nouveaux candidats, mais surtout, de fidéliser les précieux talents qui composent Avantis.

La santé et la sécurité ont été au cœur de nos priorités avec le déploiement d'une nouvelle politique reflétant notre engagement indéfectible envers le bien-être de nos employés.





Concrètement, appuyée d'un comité central à la haute direction, chaque division a mis à exécution des priorités permettant de rehausser les standards en matière de santé et sécurité et de sensibiliser davantage nos coéquipiers sur les risques encourus au quotidien.

Le développement de nos ressources fait aussi partie de nos préoccupations. Les programmes de développement pour les gestionnaires ont été revus et déployés dans toute l'organisation. Par ailleurs, les formations se sont poursuivies en lien avec notre priorité de rehausser l'expérience client dans tous nos secteurs. Ce programme, nommé l'Empreinte de confiance, permet d'établir les standards visés dans l'ensemble des opérations et surtout de mettre le client au cœur de nos décisions quotidiennes. Après plus de deux ans maintenant, il faut souligner l'énergie positive autour de ces initiatives et les gains tangibles comme la révision de certains parcours client et la progression de nos indicateurs de satisfaction de la clientèle.

Conclusion

Malgré les défis initiaux qui se sont dressés sur notre chemin et spécialement celui de la crise dans le secteur porcine, Avantis termine cette cinquième année avec brio. Devant ces résultats, je tiens à adresser, avec une profonde gratitude, mes remerciements à nos 1 350 coéquipiers dévoués, dont l'engagement et l'esprit de famille ont été des piliers essentiels de notre succès.

Un merci également à tous nos précieux partenaires, dont Sollio Groupe Coopératif avec qui la collaboration a été significative une fois de plus. La collaboration étroite entretenue avec tous nos partenaires est essentielle à cette réussite collective et je les remercie chaleureusement pour leur confiance et leur partenariat en continu.

Merci également à tout le conseil d'administration. Votre confiance et votre engagement sont des atouts inestimables pour guider notre entreprise vers le succès. Mes remerciements s'étendent également à notre président, M. Frédéric Martineau, dont le leadership et la vision ont été des éléments clés de notre réussite. La détermination sans équivoque des membres du conseil d'administration à faire d'Avantis un chef de file dans chacun de ses métiers est un élément fondamental de notre parcours positif depuis 5 ans.

Finalement, un grand merci à vous les membres, les propriétaires, qui êtes la raison d'être de l'organisation. Vos valeurs, votre passion, votre travail acharné pour nourrir le monde est une source d'inspiration pour nous tous. C'est grâce à cet héritage de 100 ans et à votre confiance manifestée par vos achats à la coopérative que nous avons pu atteindre nos objectifs communs et continuer de prospérer.

En conclusion, cette année aura démontré encore plus la force de la grande famille d'Avantis, la force du modèle d'affaires coopératif et je suis profondément reconnaissant pour cette collaboration qui permet de relever d'immenses défis, mais aussi de nous propulser vers un avenir prometteur et durable.

Merci!

Michel Delisle
Chef de la direction

« En particulier, je souhaite exprimer ma reconnaissance envers le comité de direction et leurs équipes, dont l'expertise et le leadership ont été cruciaux pour surmonter les obstacles rencontrés en début d'année. »

Coop Avantis
États financiers consolidés
au 31 octobre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	23 - 25
États financiers	
Résultats consolidés	26
Réserve générale consolidée	27
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	27
Bilan consolidé	28 - 29
Flux de trésorerie consolidés	30 - 31
Notes complémentaires	32 - 59

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Coop Avantis

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

T 418 647-3151

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la coopérative Coop Avantis (ci-après la « coopérative »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2023 et les états consolidés des résultats, de la réserve générale, des participations ne donnant pas le contrôle et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 octobre 2023 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la *Loi sur les coopératives*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la *Loi sur les coopératives*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Québec
Le 31 janvier 2024

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113714

Coop Avantis

Résultats consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Ventes	710 798 258	710 963 071
Coût des ventes	614 654 716	615 703 494
Excédent brut	96 143 542	95 259 577
Frais de distribution, de vente et d'administration	86 217 095	82 731 674
Frais financiers nets	3 151 538	1 300 907
	89 368 633	84 032 581
Excédent d'exploitation	6 774 909	11 226 996
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	(1 964 427)	(1 584 357)
Excédent avant autres résultats consolidés et activités abandonnées	4 810 482	9 642 639
Autres résultats consolidés (note 5)	1 073 414	387 396
Excédent avant activités abandonnées	5 883 896	10 030 035
Activités abandonnées (note 6)	457 744	197 367
Excédent de l'exercice	6 341 640	10 227 402
Excédent de l'exercice attribuable aux		
Membres de la coopérative	4 718 034	9 510 794
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	1 623 606	716 608
	6 341 640	10 227 402

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit des informations supplémentaires sur les résultats consolidés.

Coop Avantis
Réserve générale consolidée
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE		
Solde au début	160 887 858	130 257 130
Excédent de l'exercice précédent	9 510 794	25 603 575
Ristournes attribuées	<u>(3 696 313)</u>	<u>(6 754 831)</u>
	<u>166 702 339</u>	<u>149 105 874</u>
Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent		
Exigibles	(76 792)	(77 669)
Futurs	<u>(713 985)</u>	<u>(2 524 294)</u>
	<u>(790 777)</u>	<u>(2 601 963)</u>
Variation nette du solde des impôts remboursables au titre de dividendes		180 379
Ajustement résultant de la fusion		<u>14 203 568</u>
		<u>14 383 947</u>
Solde à la fin	<u>165 911 562</u>	<u>160 887 858</u>
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE CONSOLIDÉES		
Solde au début	1 502 256	1 025 757
Ajustement ayant trait à des regroupements d'entreprises (note 4)	27 257 051	
Excédent de l'exercice	1 623 606	716 608
Émission d'actions à un actionnaire sans contrôle	750 000	
Acquisition d'actions d'un actionnaire sans contrôle	<u>30 000</u>	
	<u>31 162 913</u>	<u>1 742 365</u>
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	262 459	240 109
Distributions versées à des actionnaires sans contrôle	<u>16 736</u>	
	<u>279 195</u>	<u>240 109</u>
Solde à la fin	<u>30 883 718</u>	<u>1 502 256</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Bilan consolidé

au 31 octobre 2023

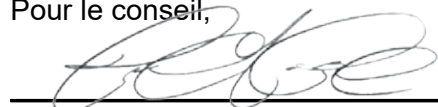
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 322 061	2 117 797
Comptes clients et autres créances (note 8)	95 777 558	46 959 061
Actif d'impôts exigibles	1 020 544	1 411 397
Stocks (note 9)	163 429 578	134 123 839
Stocks agricoles (note 10)	1 665 542	602 211
Frais payés d'avance	2 564 475	2 033 195
Avances à des satellites et des partenariats (note 11)	13 195 147	12 413 354
Actifs destinés à la vente (note 6)	1 676 693	2 426 481
	<u>281 651 598</u>	<u>202 087 335</u>
Long terme		
Participations dans des satellites et des partenariats (note 12)	20 759 414	25 453 567
Placements et effets à recevoir (note 13)	64 569 179	78 544 430
Immobilisations corporelles (note 14)	79 739 625	71 593 726
Actifs incorporels (note 15)	602 910	173 321
Actifs biologiques producteurs (note 16)	966 367	114 347
Droits de production de volailles	100 895 001	45 486 662
Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 21)	1 180 045	342 245
Écart d'acquisition	3 694 897	485 917
Actif d'impôts futurs (note 17)	1 379 393	1 393 240
	<u>555 438 429</u>	<u>425 674 790</u>

Coop Avantis
Bilan consolidé
 au 31 octobre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PASSIF		
Court terme		
Emprunts bancaires (note 18)	95 825 492	31 993 794
Emprunts à court terme, taux préférentiel moins 0,5 % à 0,75 %	4 065 439	3 673 313
Passif d'impôts exigibles	2 593	41 568
Effets à payer (note 19)		256 593
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 20)	100 797 768	88 829 497
Effet à payer à un partenariat, sans intérêt	4 216 743	6 716 743
Revenus reportés	573 050	518 953
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	26 944 225	5 332 886
Tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins de un an	21 529	62 423
	<u>232 446 839</u>	<u>137 425 770</u>
Long terme		
Revenus reportés	15 262	26 434
Revenu d'assurance reporté	90 449	100 843
Obligation relative à une participation négative dans un satellite ayant cessé ses activités, à la valeur de consolidation (24 %)	164 929	164 929
Dette à long terme (note 21)	52 462 427	54 620 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 22)		21 529
Quote-part de l'avoir négatif d'un satellite		9 734
Provision pour la réhabilitation du sol de terrains	1 435 837	1 768 649
Passif d'impôts futurs (note 17)	26 637 980	20 988 161
	<u>313 253 723</u>	<u>215 126 049</u>
AVOIR		
Avoir attribuable aux membres de la coopérative		
Avoir des membres (note 23)		
Parts sociales	5 806 214	5 702 706
Parts privilégiées	34 865 178	32 945 127
Avoir de la coopérative		
Excédent de l'exercice	4 718 034	9 510 794
Réserve générale	165 911 562	160 887 858
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	30 883 718	1 502 256
	<u>242 184 706</u>	<u>210 548 741</u>
	<u>555 438 429</u>	<u>425 674 790</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Coop Avantis
Flux de trésorerie consolidés
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice précédent avant impôts sur l'excédent	6 341 640	10 227 402
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 621 593	6 116 683
Amortissement des actifs incorporels	144 100	86 659
Amortissement des actifs biologiques producteurs	1 233 830	535 184
Amortissement du revenu d'assurance reporté	(10 394)	(11 636)
Amortissement des frais de financement	23 959	23 959
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(2 260 457)	(2 599 146)
Gain sur la cession de droits de production de volailles	(73 161)	
Perte sur la réévaluation à la juste valeur de participations détenues antérieurement	725 369	
Gain sur la réévaluation de placements		(6 244)
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles		64 386
Gain sur la cession de placements	(249 965)	
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses	(25 969)	
Gain sur le remboursement de dettes		(75 273)
Intérêts capitalisés sur des emprunts à court terme	205 782	91 356
Effet de l'actualisation de la dette	3 717	20 014
Intérêts capitalisés sur des avances à un partenariat	(816 233)	
Impôts futurs des filiales	73 162	(1 965)
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	1 964 427	1 584 357
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	(749 692)	(1 067 247)
	<u>13 151 708</u>	<u>14 988 489</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 7)	<u>(65 202 685)</u>	<u>11 754 568</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(52 050 977)</u>	<u>26 743 057</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances à des satellites et des partenariats	(14 965 560)	17 584 725
Acquisition de placements	(720 000)	(12 459 487)
Encaissement de placements	2 278 557	9 302 719
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 964 976)	(5 133 508)
Cession d'immobilisations corporelles	4 413 839	3 928 650
Acquisition d'actifs incorporels	(175 000)	
Acquisition d'actifs biologiques producteurs	(1 346 665)	(648 530)
Cession de droits de production de volailles	242 000	
Regroupement d'entreprises, net de l'encaisse acquise (note 4)	(43 280)	31 976
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(19 281 085)</u>	<u>12 606 545</u>

Coop Avantis
Flux de trésorerie consolidés
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	62 272 698	(25 578 203)
Variation nette des emprunts à court terme	186 344	(128 620)
Variation nette des effets à payer	(657 468)	(1 590 959)
Variation nette de l'effet à payer à un partenariat	(2 500 000)	3 113 546
Variation nette des revenus reportés	42 925	(402 072)
Emprunts à long terme	24 600 000	
Remboursements d'emprunts à long terme	(10 856 596)	(12 444 199)
Remboursement d'obligations de contrats de location-acquisition	(62 423)	(60 851)
Variation nette de la provision pour la réhabilitation du sol de terrains	(332 812)	384 591
Émission de parts sociales	23 135	45 100
Rachat de parts sociales	(72 181)	(345 272)
Émission de parts privilégiées	1 782 234	1 517 872
Émissions d'actions à un actionnaire sans contrôle	750 000	
Vente d'actions à un actionnaire sans contrôle	30 000	
Rachat de parts privilégiées	(1 702 862)	(5 149 310)
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	(262 459)	(240 109)
Distributions versées à des actionnaires sans contrôle	(16 736)	
Ristournes payées en espèces	(1 687 473)	(2 625 785)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>71 536 326</u>	<u>(43 504 271)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	204 264	(4 154 669)
Encaisse au début	<u>2 117 797</u>	<u>6 272 466</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 322 061</u></u>	<u><u>2 117 797</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée le 28 octobre 2018 en vertu de la *Loi sur les coopératives* (Québec), compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la division agricole, la division du détail et la division de la machinerie. La division agricole fournit les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles, incluant des élevages avicoles. La division du détail regroupe des centres de rénovation et des dépanneurs. La division de la machinerie distribue des équipements agricoles et industriels ainsi que des équipements connexes.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Constatation des produits selon la méthode de l'avancement des travaux

Le 1er novembre 2022, la coopérative a appliqué les modifications apportées au chapitre 3400, « Produits », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, visent notamment à fournir des indications sur la constatation des produits selon la méthode de l'avancement des travaux.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés.

Agriculture

Le 1er novembre 2022, la société a adopté les recommandations du nouveau chapitre 3041, « Agriculture », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces recommandations visent notamment à fournir des indications relativement à la présentation et à la comptabilisation des stocks agricoles et des actifs biologiques producteurs ainsi que des informations sur ces actifs, lesquelles sont présentées aux notes 10 et 16 des états financiers.

Conformément aux nouvelles exigences, la société doit choisir d'évaluer les stocks agricoles selon la méthode du coût ou selon la méthode de la valeur nette de réalisation, lorsque certaines conditions sont remplies, et elle doit évaluer les actifs biologiques producteurs au coût.

La société a choisi d'évaluer au coût les stocks agricoles et a évalué au coût les actifs biologiques producteurs.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, ont été appliquées rétrospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a entraîné, au 31 octobre 2022, la présentation des stocks agricoles dans un poste distinct au bilan consolidé, ainsi que la diminution des stocks de 114 347 \$ et l'augmentation des actifs biologiques producteurs du même montant.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la *Loi sur les coopératives* (ci-après le « Règlement »). Selon cet article, les états financiers consolidés doivent être préparés suivant les normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La notion de « normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément au référentiel comptable décrit précédemment, sauf :

- Pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :
 - L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;
 - Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées aux états financiers consolidés dans la section « Avoir des membres »;
 - Les revenus provenant de ristournes d'une fédération ou d'une autre coopérative sont présentés à l'état des résultats consolidés dans la rubrique « Autres résultats consolidés ».

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coop Avantis et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit 9012-2151 Québec inc., 9206-0508 Québec inc., Ferme Agral et Fils inc., Ferme Poka S.E.N.C., Pascoporc inc., Pascoporc, société en commandite, Solair-O inc. (incluant sa filiale en propriété exclusive Ferme Tbel inc.), 059093 N.B. inc. (incluant ses filiales détenues en propriété exclusive Fermes avicoles Bolduc inc., Les Fermes J.J.C. Bolduc et Ferme avicole Cormico), 9206-3999 Québec inc., Haybec inc., Équipements J.M.A.R. inc., ainsi que ses filiales J. René Lafond inc., détenue à 73,56 %, Céréales Charlevoix inc., détenue à 51 %, Volailles Acadia inc. détenue à 51 %, Volailles Acadia S.E.C. (incluant ses filiales en propriété exclusive, soit 6568343 Canada inc., 6567932 Canada inc. et 6568327 Canada inc.), détenue à 50,99 %, 9201-6658 Québec inc., détenue directement et indirectement à 26,42 % et à 25,50 % respectivement, ainsi que Pondeuses Atlantique S.E.C., détenue directement et indirectement à 26,41 % et à 25,50 % respectivement.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Au cours de l'exercice, les filiales en propriété exclusive Uniporc 1 S.E.C., Uniporc 2 S.E.C., Uniporc 3 S.E.C., Uniporc 4 S.E.C., 9325-7384 Québec inc., 9008-8964 Québec inc., 9219-9793 Québec inc., 9290-1974 Québec inc., 9105-8651 Québec inc., Centre de rénovation Ste-Marie, S.E.C., Dynaco inc., Groupe Dynaco Machinerie S.E.C., Les Entreprises agricoles du Lac inc., Ferme Cogéporc inc., Ferme Sainte-Catherine Sud inc., Ferme Stanislas, S.E.C., Ferme Dosquet inc., Élevages Saint-Joseph inc., Élevages Explorateurs inc., Les Élevages Val-Alain inc. et Ferme Ste-Catherine Nord inc. ont fait l'objet d'une liquidation au sein de Coop Avantis.

Participations dans les satellites

La coopérative comptabilise ses participations dans les satellites à la valeur de consolidation.

Intérêts dans des partenariats

La coopérative comptabilise ses intérêts dans des partenariats à la valeur de consolidation.

Constatation des revenus

Les revenus de la coopérative proviennent principalement des secteurs d'activité suivants : élevages avicoles et commercialisation d'intrants agricoles, de machinerie et de détail. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la vente en magasin ou la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession de la marchandise, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les mesures incitatives à la vente, dont les rabais de volume, sont portées en réduction des ventes. Les mesures incitatives basées sur des engagements de volume de ventes sont comptabilisées lorsqu'il est probable que le volume des ventes sera atteint, selon les estimations de la direction.

Les contrats de service afférents aux centres de machinerie et à la vente d'équipement de ferme et de robotique sont constatés au fur et à mesure que les services correspondants sont fournis, selon la méthode de l'avancement des travaux. Selon cette méthode, les revenus et les profits sont constatés proportionnellement au degré d'avancement des travaux, lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le degré d'avancement est déterminé en utilisant la méthode des coûts engagés qui consiste à comparer les coûts engagés à la date des états financiers à ceux de la dernière estimation du coût total des travaux à exécuter. Les travaux en cours sont évalués en tenant compte des coûts de main-d'œuvre et des matières premières ainsi que des frais généraux, incluant les profits estimés. La coopérative révisé régulièrement les coûts de contrats et lorsque les coûts totaux estimés excèdent les revenus prévus, une perte sur les contrats est constatée et imputée au coût des ventes.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les ristournes provenant de Sollio Groupe Coopératif sont constatées à titre d'autres résultats lorsqu'elles sont déclarées par cette dernière.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenu d'assurance reporté

Le revenu d'assurance, qui représente l'indemnité de remplacement d'immobilisations corporelles usagées par des immobilisations corporelles neuves, est constaté au compte « Revenu d'assurance reporté ». Le revenu d'assurance reporté ainsi créé est progressivement viré aux résultats consolidés au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles en cause.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux dépenses courantes est comptabilisée en réduction des dépenses afférentes, alors que celle concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles est comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles correspondantes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les dépenses courantes ou les dépenses en immobilisations corporelles sont engagées, à la condition que la coopérative soit raisonnablement certaine que celle-ci se matérialisera.

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant la coopérative d'effectuer les remboursements tant qu'elle se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés dans le cas d'un instrument financier assorti de modalités de remboursement, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats consolidés à titre de frais d'intérêts.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la coopérative détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de la machinerie agricole et industrielle est déterminé selon la méthode du coût distinct. Le coût des autres catégories de stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Évaluation des stocks agricoles

Les stocks agricoles de volailles sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des volailles est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré en utilisant la méthode du coût des intrants. Le coût des intrants des animaux inclut le coût d'achat, la nourriture et la vaccination. Il n'inclut cependant pas le coût de la main-d'œuvre directe ni les frais généraux.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles, actifs incorporels amortissables et droits de production

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Aménagement de terrains et pavage	12 ans
Bâtiments	20 à 25 ans
Équipement et outillage	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels	4 ans
Liste de clients	4 à 10 ans

Les subventions sont présentées en réduction du coût des immobilisations corporelles en cause et sont amorties selon la même méthode et les mêmes périodes.

Les droits de production de volailles ont une durée de vie indéfinie; ils ne sont donc pas amortis.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Les droits de production ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Lorsque leur valeur comptable excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de ces droits de production.

Actifs biologiques producteurs

Amortissement

Les poules pondeuses sont amorties linéairement sur une période de 35 semaines.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les actifs biologiques producteurs sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif biologique producteur n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif biologique producteur sur sa juste valeur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle est rattaché l'écart d'acquisition pourrait excéder sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de cet écart d'acquisition.

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur l'excédent. La coopérative comptabilise les impôts futurs à la réserve au même moment où les impôts exigibles y sont constatés, soit lors du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent et dans l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit. Les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs des filiales qui n'ont pas de statut de coopérative sont constatés à l'état des résultats consolidés dans l'exercice courant.

Instruments financiers dérivés

La coopérative utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion de son risque de taux d'intérêt. La coopérative n'utilise pas ces instruments financiers dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La coopérative a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser un swap de taux d'intérêt auquel elle recourt pour se protéger des fluctuations de taux d'intérêts d'une dette portant intérêt à taux variable.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, la coopérative a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture, dans laquelle sont précisés l'élément couvert et l'élément de couverture correspondant, la nature du risque couvert ainsi que la durée prévue de la relation de couverture. Tant au moment de la mise en place de la relation de couverture que pendant toute sa durée, la société a l'assurance raisonnable que les conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert resteront les mêmes.

La coopérative cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister, ou que les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La coopérative utilise également des contrats de change à terme, ainsi qu'un swap de taux d'intérêt dans la gestion de son risque de change et du taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, ces instruments financiers sont constatés aux états financiers consolidés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats consolidés de l'exercice.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours de change à la date des états financiers consolidés. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date des états financiers consolidés. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération, à l'exception du coût des stocks et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine ainsi que des éléments faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats consolidés de l'exercice.

Régime de retraite à cotisations déterminées

La coopérative offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elle comptabilise les dépenses aux résultats consolidés lorsque celles-ci sont exigibles. Le montant total constaté en dépenses au titre du régime à cotisations déterminées est de 1 386 579 \$ en 2023 (1 236 324 \$ en 2022).

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

4 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le 1er novembre 2022, la coopérative a acquis 21 % des actions de Volailles Acadia inc., 20,9 % des parts de Volailles Acadia S.E.C. (incluant ses filiales en propriété exclusive, soit 6568343 Canada inc., 6567932 Canada inc. et 6568327 Canada inc.), 7,58 % des actions de 9201-6658 Québec inc., 7,58 % des parts de Pondeuses Atlantique S.E.C., ainsi que 66,66 % des actions de Haybec inc., conférant à la coopérative, à cette date, le contrôle de ces entités. Ces regroupements d'entreprises ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition par étape, donnant lieu à des réévaluations aux justes valeurs des participations détenues antérieurement.

Finalement, le 1er mars 2023, la coopérative a acquis 51 % des actions de Céréales Charlevoix inc., conférant également à la coopérative, à cette date, le contrôle de cette entité.

Par conséquent, les résultats d'exploitation, depuis le 1er novembre 2022 ainsi que depuis le 1er mars 2023, ont été pris en compte dans les états consolidés à 100 %.

La juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date des regroupements se détaille comme suit :

	\$
Encaisse	33 484
Autres actifs à court terme	3 835 150
Autres actifs à long terme	64 357 407
Écart d'acquisition	3 208 980
Total des actifs acquis	71 435 021
Autres passifs à court terme	4 092 950
Autres passifs à long terme	9 677 237
Total des passifs repris	13 770 187
Participation ne donnant pas le contrôle (a)	27 257 051
Actif net acquis	30 407 783
Contreparties transférées	
En espèces	76 764
Dépôt sur l'acquisition de placements	12 169 436
Billet à payer	271 357
Solde de prix d'acquisition	50 000
Juste valeur de la participation détenue antérieurement (b)	17 814 257
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses	25 969
	30 407 783

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

4 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)

(a) La participation ne donnant pas le contrôle, comptabilisée à la date d'acquisition, a été évaluée à sa part proportionnelle de l'actif net identifiable des entreprises acquises, soit à :

- 49 % des actions de Volailles Acadia inc.;
- 49,01 % des parts de Volailles Acadia S.E.C. (incluant ses filiales en propriété exclusive);
- 23,59 % des parts de Pondeuses Atlantique S.E.C.;
- 23,58 % des actions de 9201-6658 Québec inc.;
- 49 % des actions de Céréales Charlevoix inc.

(b) La réévaluation à la juste valeur des participations de 30 % antérieurement dans les sociétés Volailles Acadia S.E.C. et Volailles Acadia inc. a entraîné la comptabilisation d'une perte sur réévaluation de 1 293 692 \$ aux résultats consolidés.

De plus, la réévaluation à la juste valeur des participations de 18,83 % antérieurement dans les sociétés Pondeuses Atlantique S.E.C. et 9201-6658 Québec inc. a entraîné la comptabilisation d'un gain sur réévaluation de 558 589 \$ aux résultats consolidés.

Finalement, la réévaluation à la juste valeur de la participation de 33,33 % antérieurement dans la société Haybec inc. a entraîné la comptabilisation d'un gain sur réévaluation de 9 734 \$ aux résultats consolidés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

5 - AUTRES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Autres résultats consolidés		
Autres ristournes		423
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	2 260 457	2 599 146
Gain sur la cession d'actifs incorporels	73 161	
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles		(64 386)
Gain sur le remboursement de dettes		75 273
Gain sur la réévaluation de placements		6 244
Perte sur la réévaluation à la juste valeur de participations détenues antérieurement	(725 369)	
Gain sur la cession de placements	249 965	
Autres revenus de placements	48 431	38 292
Autres revenus	40 338	6 802
Indemnités d'assurances	279 257	
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses	25 969	
Frais de réhabilitation et de démolition	61 783	(925 047)
Impôts sur les bénéfices des filiales		
Exigibles	(1 167 416)	(1 351 316)
Futurs	(73 162)	1 965
	<u>1 073 414</u>	<u>387 396</u>
Informations sur les résultats consolidés		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 526 592	6 015 012
Amortissement des actifs incorporels	144 100	86 659
Amortissement des actifs biologiques producteurs	1 233 830	535 184
Amortissement du revenu d'assurance reporté	(10 394)	(11 636)
Amortissement des frais de financement	23 959	23 959
Créances douteuses (recouvrées)	63 771	(115 565)
Intérêts sur la dette à long terme	2 353 384	1 336 567
Intérêts sur les emprunts à court terme	5 206 303	1 831 760
Intérêts sur le swap	1 213 228	1 292 486
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	(749 692)	(1 067 247)
Revenus d'intérêts	(5 281 024)	(2 165 682)
Autres frais financiers, nets	(254 408)	(591 411)
Intérêts sur les parts privilégiées	639 788	640 476

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

6 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

À différentes dates au cours de l'exercice, mais également subséquemment à la fin de l'exercice, la coopérative a décidé de mettre fin à ses activités dans le secteur de l'alimentation et de l'énergie.

Les éléments d'actifs relativement à ces activités sont classés comme biens destinés à la vente et sont présentés distinctement au bilan consolidé de la société pour une valeur de 724 142 \$.

De plus, les résultats d'exploitation pour ce secteur d'activité pour les exercices courants et précédents sont présentés dans les états financiers consolidés comme activités abandonnées.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Ventes	12 649 144	12 405 503
Coût des ventes et autres frais d'exploitation	(12 096 399)	(12 106 465)
Amortissement	(95 001)	(101 671)
	<u>457 744</u>	<u>197 367</u>

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	(47 136 920)	13 945 486
Actif d'impôts exigibles	314 589	1 309 392
Stocks	(28 513 345)	(21 125 974)
Stocks agricoles	84 060	
Frais payés d'avance	(318 020)	1 512 228
Passif d'impôts exigibles	(47 846)	(1 776 236)
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	10 414 797	17 889 672
	<u>(65 202 685)</u>	<u>11 754 568</u>

8 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	50 634 023	44 551 651
Comptes clients et autres créances de satellites et de partenariats	3 321 414	3 505 298
Dépôts sur des achats	42 933 699	
	<u>96 889 136</u>	<u>48 056 949</u>
Provision pour créances douteuses	1 111 578	1 097 888
	<u>95 777 558</u>	<u>46 959 061</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

9 - STOCKS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Agricoles	9 889 026	16 657 556
Machinerie	109 952 445	72 232 456
Commerce de détail	43 588 107	45 233 827
	<u>163 429 578</u>	<u>134 123 839</u>

Ces stocks sont présentés au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour désuétude de 6 832 303 \$ (6 415 347 \$ au 31 octobre 2022).

Un montant total de stocks de 537 638 522 \$ est comptabilisé en dépenses de l'exercice et est présenté dans le coût des ventes (592 308 656 \$ en 2022).

10 - STOCKS AGRICOLES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
630 148 volailles (265 972 au 31 octobre 2022)	<u>1 665 542</u>	<u>602 211</u>

Un montant total de stocks de 38 838 595 \$ est comptabilisé en dépenses de l'exercice et est présenté dans le coût des ventes (36 535 813 \$ en 2022).

11 - AVANCES À DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Avances, sans intérêt	2 378 914	12 334 508
Avances, valeur nominale de 10 000 000 \$, taux préférentiel plus 4,25 % (11,45 %), remboursables à la hauteur des commandes futures	10 816 233	
Avances, portant intérêt au taux préférentiel (5,95 % au 31 octobre 2022)		50 000
Avances, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 % (6,95 % au 31 octobre 2022)		28 846
	<u>13 195 147</u>	<u>12 413 354</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

12 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
9421-4707 Québec inc. (50 % des actions participantes)	939 823	831 901
Ferme Ja-Do & Fils inc. (50 % des actions participantes)	271 404	271 832
Partenariat agricole CBNM S.E.C. (49,995 % des parts participantes)	14 952 765	1 550 229
Commandité CBNM inc. (50 % des actions participantes)	50	50
Volailles Acadia S.E.C. (30 % des parts participantes au 31 octobre 2022)		18 092 493
Volailles Acadia inc. (30 % des actions participantes au 31 octobre 2022)		7 726
9187-4719 Québec inc. (25 % des actions participantes)	1 334 484	1 140 166
9219-6849 Québec inc. (25 % des actions participantes)	89 637	64 069
Groupe Fermes Boréales S.E.C. consolidé (20,34 % des parts participantes)	616 334	695 705
Pondeuses Atlantique S.E.C. (18,83 % des parts participantes au 31 octobre 2022)		445 804
9201-6658 Québec inc. (18,83 % des actions participantes au 31 octobre 2022)		1 103
Entreprise Couvoir Côté S.E.C. (18 % des parts participantes)	2 554 642	2 352 214
Couvoir Côté Commandité inc. (20 % des actions participantes)	200	200
RPAO Commandité inc. (37,5 % des actions participantes)	75	75
	<u>20 759 414</u>	<u>25 453 567</u>

Au cours de l'exercice, la coopérative a acquis 231 150 parts privilégiées de catégorie « C » du Partenariat agricole CBNM S.E.C., ayant une valeur de 231 150 \$, en contrepartie de la cession d'immobilisations corporelles. De plus, la coopérative a acquis 15 000 000 parts privilégiées de catégorie « C » du Partenariat agricole CBNM S.E.C., ayant une valeur de 15 000 000 \$ en contrepartie de la conversion de billets à recevoir.

13 - PLACEMENTS ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Sollio Groupe Coopératif, au coût		
Actions de catégorie « A » de qualification	86 500	91 200
Actions de catégories « B », « D » et « P »	62 265 379	62 265 629
Effets à recevoir, 4,9 %, sans modalités d'encaissement	977 060	977 060
	<u>63 328 939</u>	<u>63 333 889</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

13 - PLACEMENTS ET EFFETS À RECEVOIR (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
147755 Canada inc., au coût		
Actions de catégorie « 1 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 4 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 22 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 43 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 61 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 65 »	8 124	8 124
Actions de catégorie « 70 »	27 415	27 415
	<u>172 614</u>	<u>172 614</u>
9372-4409 Québec inc., au coût		
Actions ordinaires de catégorie « A »	<u>541 794</u>	<u>541 794</u>
Énergies RC, S.E.C., à la juste valeur		
Parts de catégorie « A », représentant une participation de 1,52 %		1 368 381
Autres placements, au coût	<u>525 832</u>	<u>958 316</u>
Dépôt sur l'acquisition de placements		12 169 436
	<u><u>64 569 179</u></u>	<u><u>78 544 430</u></u>

14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>			<u>2022</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	13 364 328		13 364 328	13 547 875
Aménagement de terrains et pavage (a)	6 351 091	4 619 867	1 731 224	1 621 211
Bâtiments (a) (b)	111 380 126	60 712 990	50 667 136	44 478 775
Équipement et outillage (a) (b)	49 448 351	41 346 223	8 102 128	6 478 845
Améliorations locatives	360 424	144 207	216 217	290 701
Matériel roulant (a)	15 908 376	10 566 876	5 341 500	4 212 227
Mobilier et agencements	3 862 900	3 833 702	29 198	58 835
Équipement informatique (a)	5 145 631	4 880 270	265 361	824 969
Immobilisations corporelles louées				
Équipement informatique	305 240	282 707	22 533	80 288
	<u>206 126 467</u>	<u>126 386 842</u>	<u>79 739 625</u>	<u>71 593 726</u>

(a) Les immobilisations corporelles en cours de construction ne sont pas amorties et totalisent 4 833 958 \$ au 31 octobre 2023 (753 420 \$ au 31 octobre 2022).

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

(b) Au cours de l'exercice, un montant de 839 423 \$ de subventions et d'aide gouvernementale a été octroyé et encaissé par la coopérative. Ces subventions et aide gouvernementale ont été déduites du coût des immobilisations.

Le coût des immobilisations corporelles destinées à la location ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant s'établissaient respectivement à 363 801 \$ et à 159 042 \$ au 31 octobre 2022.

Au 31 octobre 2023, la coopérative a comptabilisé 979 059 \$ (882 231 \$ au 31 octobre 2022) dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

15 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Logiciels	175 000	
Liste de clients	427 910	173 321
	<u>602 910</u>	<u>173 321</u>

16 - ACTIFS BIOLOGIQUES PRODUCTEURS

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
142 877 poules pondeuses (98 832 poules au 31 octobre 2022)	2 022 234	1 233 830	788 404
10 600 poules d'élevage	177 963		114 347
	<u>2 200 197</u>	<u>1 233 830</u>	<u>966 367</u>
			<u>114 347</u>

17 - ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant de l'actif et du passif d'impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire et de réductions d'impôts inutilisées, ainsi qu'aux pertes fiscales inutilisées se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles	162 258	1 399 927
Actifs incorporels	(14 301 707)	(9 393 311)
Participations dans des satellites et des partenariats	(656 288)	(2 014 457)
Placements et effets à recevoir	117 845	141 798
Parts privilégiées à imposition différée	(13 994 333)	(14 040 735)
Pertes fiscales inutilisées	3 527 742	1 957 060
Ristournes non déduites reportées	1 020 438	1 288 047
Autres	58 362	286 014
	<u>(24 065 683)</u>	<u>(20 375 657)</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

17 - ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS (suite)

Le solde de l'actif et du passif d'impôts futurs se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Actif d'impôts futurs	1 379 393	1 393 240
Passif d'impôts futurs	(26 637 980)	(20 988 161)
Impôts futurs sur l'excédent de l'exercice (a)	1 192 904	(780 736)
	<u>(24 065 683)</u>	<u>(20 375 657)</u>

(a) Conformément à la recommandation quant à l'affectation de l'excédent de l'exercice décrit à la note 25.

18 - EMPRUNTS BANCAIRES

La coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 80 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel plus 0,25 % (7,45 %; taux préférentiel (5,95 %) au 31 octobre 2022) et qui est renouvelable annuellement. Il peut prendre la forme d'avances, d'acceptations bancaires et de lettres de garantie. Ce crédit d'exploitation est garanti en vertu d'un acte de fondé de pouvoir par l'émission d'une obligation hypothécaire envers l'institution financière portant sur les créances et les stocks, ainsi que par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs. Au 31 octobre 2023, le solde de cet emprunt totalise 66 625 492 \$ (19 738 794 \$ au 31 octobre 2022). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au 31 octobre 2023, deux de ces clauses restrictives n'étaient pas respectées. Une lettre de tolérance a été obtenue du créancier.

De plus, l'une des filiales de la coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 30 000 000 \$ (24 000 000 \$ en 2022). La coopérative a le choix d'utiliser la facilité de crédit comme une avance portant intérêt au taux préférentiel (7,2 %; taux préférentiel moins 0,15 % (5,8 %) au 31 octobre 2022) ou bien encore sous forme d'acceptations bancaires portant intérêt au taux des acceptations bancaires canadiennes (5,45 %). Ce crédit est garanti par une hypothèque mobilière grevant l'universalité de ses biens meubles, corporels et incorporels. Au 31 octobre 2023, le solde de l'emprunt bancaire sous forme d'avances est de 7 015 000 \$ (12 255 000 \$ au 31 octobre 2022) et celui sous forme d'acceptations bancaires est de 22 000 000 \$ (0 \$ au 31 octobre 2022). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au cours de l'exercice, sur la base des états financiers internes fournis au créancier, la coopérative n'a pas respecté ces clauses. Cependant, le créancier n'a pas exigé le remboursement accéléré ni modifié les modalités du crédit d'exploitation. De plus, au 31 octobre 2023, ces mêmes clauses n'étaient pas respectées. Une lettre de tolérance a été obtenue du créancier.

Une autre des filiales de la coopérative dispose d'un crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 200 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1,55 % (8,75 %) et est garanti par une hypothèque mobilière grevant l'universalité de ses biens meubles, corporels et incorporels. Au 31 octobre 2023, le solde de cet emprunt est de 185 000 \$.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

18 - EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Finalement, deux autres filiales de la coopérative disposent d'emprunts bancaires, d'un montant autorisé total de 2 500 000 \$, portant intérêt à des taux variant entre le taux préférentiel moins 0,25 % (6,95 %) et le taux préférentiel (7,2 %) et qui seront renégociables au cours du prochain exercice. Les créances, les stocks, le contingent et l'ensemble des biens meubles, corporels et incorporels de ces filiales, ainsi que ceux de leurs filiales détenues en propriété exclusive et un cautionnement solidaire de celles-ci sont affectés à la garantie de ces emprunts. Les filiales n'ont versé aucune contrepartie en échange de ce cautionnement. Au 31 octobre 2023, le solde de ces emprunts bancaires est de 0 \$.

19 - EFFETS À PAYER

La coopérative dispose d'effets à payer autorisés totalisant 43 000 000 \$ en dollars canadiens ainsi que 7 000 000 \$ en dollars américains. Ces effets sont garantis par des comptes clients et autres créances, des stocks, des biens meubles et immeubles, ainsi que par certaines unités neuves et une partie des unités de machinerie destinées à la vente. Ils sont garantis par un cautionnement des actionnaires et portent intérêt aux différents taux de base des créanciers.

Chacune des tranches des effets à payer est remboursable en vertu de différentes ententes, soit au moment de la vente de l'équipement ou à une échéance convenue avec le créancier.

En vertu des conventions de crédit, la coopérative doit maintenir certains ratios financiers. Au 31 octobre 2023, ces ratios étaient respectés.

20 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	80 964 741	64 086 597
Comptes fournisseurs et autres dettes de satellites et de partenariats	9 101 556	12 537 353
Salaires à payer	10 731 471	12 205 547
	<u>100 797 768</u>	<u>88 829 497</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 1 354 988 \$ au 31 octobre 2023 (2 203 903 \$ au 31 octobre 2022).

21 - DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, taux préférentiel (7,2 %; 5,95 % au 31 octobre 2022), remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en janvier 2024 (a) (b) (c) (d) (e) (g)	25 083 334	27 416 667

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

21 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, 3,9 %, remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en juillet 2024 (a) (b) (c) (g)	25 083 333	27 416 667
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, taux préférentiel (7,2 %), remboursable par versements mensuels de 3 333 333 \$ en capital (à partir de février 2024), plus les intérêts, échéant en juillet 2024 (a) (b) (c) (e)	20 000 000	
Prêt à terme, garanti par une hypothèque mobilière sur les créances et les stocks, par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, par le contingent de la société en commandite ainsi que par l'universalité des biens de ses filiales et du cautionnement solidaire de ces dernières, taux préférentiel moins 0,25 % (6,95 %), remboursable par versements mensuels de 38 333 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2024 (f) (g)	4 600 000	
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles d'une filiale, 6,45 % (4,45 % au 31 octobre 2022), remboursable par versements mensuels de 42 399 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2023 (h)	3 092 108	3 484 387
Emprunt, 4,33 %, remboursable par versements mensuels de 8 571 \$ en capital, échéant en mai 2024 (j) (k)	642 813	745 663
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt (taux théorique de 3,5 %) jusqu'au 18 janvier 2024 (i)	520 000	556 748
Solde de prix de vente, 2 %, remboursable par versements annuels de 178 106 \$, échéant en mars 2024	178 106	356 213
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles, taux préférentiel plus 2,3 % (9,5 %), remboursable par versements mensuels en capital de 1 305 \$, échéant en août 2024	146 213	
Solde de prix de vente	50 000	
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles, taux préférentiel plus 3 % (10,2 %), remboursable par versements mensuels en capital de 1 955 \$, échéant en octobre 2024	10 745	

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

21 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Billet à terme remboursé au cours de l'exercice		500
Frais de financement		(23 959)
	79 406 652	59 952 886
Tranche échéant à moins de un an	26 944 225	5 332 886
	52 462 427	54 620 000

- (a) La coopérative bénéficie d'une ouverture de crédit totale pour ces emprunts d'un montant maximum de 90 000 000 \$.
- (b) En vertu d'un acte de fondé de pouvoir, ces emprunts de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive sont garantis par l'émission d'obligations hypothécaires envers les institutions financières participant au financement à court et à long terme, portant sur les créances, les stocks et l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs.
- (c) En vertu des conventions de crédit, la coopérative et ses filiales sont soumises à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers sur une base consolidée et non consolidée. Au 31 octobre 2023, deux de ces clauses n'étaient pas respectées. Cependant, la coopérative a obtenu de ses créanciers une renonciation à exiger le remboursement des emprunts au cours du prochain exercice.
- (d) Au 31 octobre 2023, la coopérative est assujettie à une obligation contractuelle en raison d'un swap de taux d'intérêt en vertu duquel elle reçoit des intérêts à un taux variable de 0,4125 % sur un montant notionnel de 25 083 334 \$. Elle paie des intérêts à un taux fixe de 3,07 % sur le même montant notionnel. Le swap prévoit le décaissement ou l'encaissement du montant net des intérêts et il vient à échéance en janvier 2024. Ce contrat de swap est qualifié d'instrument de couverture de la dette à long terme, et les paiements y afférents sont donc comptabilisés à l'état des résultats consolidés au fur et à mesure qu'ils sont effectués à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

La coopérative a également conclu un second swap de taux d'intérêt à départ différé, prenant effet en janvier 2024 et échéant en novembre 2028, à taux fixe de 3,07 % sur un notionnel de 24 500 000 \$. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée et, pour cette raison, le swap est comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur de 1 180 045 \$.

- (e) La coopérative a l'option de convertir mensuellement le taux d'intérêt de l'emprunt au taux des acceptations bancaires canadiennes.
- (f) La coopérative n'a versé aucune contrepartie en échange de ces cautionnements. En vertu des conventions de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 octobre 2023, ces clauses sont respectées.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

21 - DETTE À LONG TERME (suite)

- (g) Les créanciers ont signifié le fait qu'ils n'exigeraient pas le remboursement de ces prêts au cours du prochain exercice en raison de leurs dates d'échéance à court terme.
- (h) Subséquemment à la fin de l'exercice, l'emprunt a été renouvelé jusqu'en novembre 2024 selon les modalités suivantes : l'emprunt portera intérêt au taux fixe de 6,58 % et sera remboursable par versements mensuels de 50 416 \$, capital et intérêts. Les garanties sont restées les mêmes.
- (i) Des filiales de la coopérative ont bénéficié d'un emprunt total de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si les filiales remboursent un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 18 janvier 2024 ou si elles refinancent cette somme auprès de leurs institutions financières avant cette date, aucune autre somme ne sera remboursable et la société pourra bénéficier de la radiation partielle de 20 000 \$, laquelle a été constatée aux résultats à titre d'aide gouvernementale au moment de l'octroi. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2026.
- (j) L'emprunt est garanti par une hypothèque immobilière sur les biens meubles et immeubles, présents et futurs, situés au 3012, rue Laval, à Lac-Mégantic, dont la valeur comptable nette est de 2 914 318 \$ au 31 octobre 2023.
- (k) En vertu de la convention de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 octobre 2023, ces clauses étaient respectées.

Dans le cas où les emprunts seront renouvelés selon les mêmes modalités, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 26 944 225 \$ en 2024, à 5 569 153 \$ en 2025, à 5 597 511 \$ en 2026, à 5 627 754 \$ en 2027 et à 5 660 006 \$ en 2028.

Dans le cas de non-renouvellement, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 26 944 225 \$ en 2024, à 52 347 545 \$ en 2025 et à 15 666 \$ annuellement de 2026 à 2028.

22 - OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition relatifs à de l'équipement informatique, sans intérêt, échéant en janvier 2024	21 529	43 057
Obligations découlant de contrats de location-acquisition relatifs à de l'équipement informatique, sans intérêt (taux effectif de 4 %), remboursées au cours de l'exercice		40 895
	21 529	83 952
Tranche échéant à moins de un an	21 529	62 423
	-	21 529

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

23 - AVOIR DES MEMBRES

Le capital social de la coopérative est composé des parts sociales et des parts privilégiées émises et en circulation.

L'avoir des membres de la coopérative est illimité quant au nombre de parts sociales et de parts privilégiées qui peuvent être émises sur décision du conseil d'administration.

Chaque membre doit souscrire 200 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 500 \$, et le solde de 1 500 \$, payable à même les premières ristournes attribuées aux membres. Les parts sociales, souscrites par les producteurs, leur confèrent le statut de membre et le droit de vote.

Chaque membre auxiliaire doit souscrire cinq parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant au plus tard à la date de son admission.

Chaque membre auxiliaire entrepreneur doit souscrire 50 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 250 \$, ainsi que le solde, payable à même les premières ristournes attribuées aux membres.

Les parts privilégiées de catégorie « A », émises à même la distribution de ristournes, donnent droit à un intérêt à la discrétion du conseil d'administration et sous réserve de l'acceptation par l'assemblée générale, et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « C », issues de la fusion avec La Coop Alliance, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « CP RIC-Alliance », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « D », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

23 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Les parts privilégiées de catégorie « I_RDS », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « J » (membres admissibles) et de catégorie « JJ » (employés), émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » portent intérêt à un taux pouvant varier selon l'atteinte de ratios financiers, comme le décrivent les règlements de la coopérative (7,5 % depuis le 1er mars 2018), ont une valeur nominale de 1 \$ chacune et sont rachetables à compter de novembre 2020 à raison de 67 rachats mensuels égaux et consécutifs de 22 000 \$, plus les intérêts, ainsi qu'un dernier rachat de 26 000 \$, plus les intérêts, en juin 2026.

Les parts privilégiées de catégorie « JP », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des membres admissibles, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « LCF », exclusives à Sollio Groupe Coopératif, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « R », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « T », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 10 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « V », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

23 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Parts sociales souscrites	7 738 300	7 796 350
Moins : parts sociales impayées	1 932 086	2 093 644
Parts sociales payées	5 806 214	5 702 706
Parts privilégiées de catégorie « A », sans intérêt ni échéance	1 200 546	1 226 062
Parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », sans intérêt ni échéance	374 404	376 536
Parts privilégiées de catégorie « C », sans intérêt ni échéance	1 233 012	1 233 710
Parts privilégiées de catégorie « CP RIC-Alliance », 3,5 %, échéant jusqu'en 2026	923 697	1 101 197
Parts privilégiées de catégorie « D », 3,5 %, échues au cours de l'exercice		645 831
Parts privilégiées de catégorie « I », sans intérêt ni échéance	3 041 029	3 063 625
Parts privilégiées de catégorie « I_RDS », sans intérêt ni échéance	67 516	67 638
Parts privilégiées de catégorie « J - 2016 », 7,5 %, échéant en juin 2026	719 000	983 000
Parts privilégiées de catégories « J » et « JJ », intérêts variant de 3 % à 3,5 %, échéant jusqu'en décembre 2023	135 014	628 181
Parts privilégiées de catégorie « JP », sans intérêt, échues au cours de l'exercice		5 726
Parts privilégiées de catégorie « LCF », sans intérêt ni échéance	625 969	625 969
Parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), sans intérêt ni échéance	3 215 950	3 331 077
Parts privilégiées de catégorie « T », 3,5 %, échues au cours de l'exercice		1 391 537
Parts privilégiées de catégorie « R », dividende variable de 3 % à 3,5 %, échéant jusqu'en 2028	15 109 421	11 711 135
Parts privilégiées de catégorie « V », sans intérêt ni échéance	8 219 620	6 553 903
	34 865 178	32 945 127

Les rachats de parts privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif prévus au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 936 040 \$ en 2024, à 3 118 938 \$ en 2025, à 3 397 885 \$ en 2026, à 3 310 591 \$ en 2027 et à 3 404 678 \$ en 2028.

Les rachats de parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » prévus au cours des trois prochains exercices s'élèvent à 264 000 \$ en 2024, à 264 000 \$ en 2025 et à 191 000 \$ en 2026.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

23 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Parts sociales		
Solde au début	5 702 705	4 461 067
Ristournes converties en parts	152 555	404 060
Émission de parts en espèces	23 135	45 100
Émission de parts liée aux regroupements d'entreprises		1 137 750
Rachat de parts en espèces	<u>(72 181)</u>	<u>(345 272)</u>
Solde à la fin	<u>5 806 214</u>	<u>5 702 705</u>
Parts privilégiées		
Solde au début	32 945 127	30 372 943
Ristournes converties en parts	1 856 286	3 724 986
Émission de parts en espèces	1 782 234	1 517 872
Émission de parts liée aux regroupements d'entreprises		2 572 844
Rachat de parts dans le cadre des regroupements d'entreprises	(15 607)	
Rachat de parts en espèces	<u>(1 702 862)</u>	<u>(5 243 518)</u>
Solde à la fin	<u>34 865 178</u>	<u>32 945 127</u>

24 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SATELLITES, DES PARTENARIATS ET DES APPARENTÉS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Ventes	92 641 989	114 331 705
Coût des ventes	4 187 818	5 316 330

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

25 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Le 25 janvier 2024, le conseil d'administration a décidé de recommander à l'assemblée générale annuelle l'attribution d'une ristourne de 2 200 000 \$, payable à 50 % au comptant et à 50 % en parts privilégiées sans échéance. Si cette recommandation est adoptée à l'assemblée générale annuelle, l'excédent de l'exercice sera affecté comme suit :

Excédent de l'exercice	<u>6 341 639</u>
Ristournes	2 200 000
Variation de l'impôt sur l'excédent	<u>(1 192 904)</u>
	<u>5 334 543</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

26 - GARANTIES

La coopérative cautionne l'achat de lait à des producteurs pour une durée de 60 jours. La valeur de ce cautionnement est de 17 457 132 \$. La coopérative souscrit une assurance à cet égard.

La coopérative cautionne aussi, solidairement avec les autres sociétés commanditaires du groupe Fermes Boréales S.E.C., les emprunts contractés par les entités de ce groupe dont le solde est de 42 640 415 \$ au 31 octobre 2023 (35 550 925 \$ au 31 octobre 2022). De plus, les apports en capital supplémentaires seraient exigés en cas de défaut du respect des obligations des sociétés en commandite envers leurs créanciers.

La coopérative cautionne aussi solidairement la société RPAO s.e.c. et ses filiales RPAO 2 S.E.C., RPAO 3 S.E.C., RPAO 4 S.E.C., RPAO 5 S.E.C., RPAO 6 S.E.C., RPAO 7 S.E.C. et RPAO 8 S.E.C. pour tous les financements consentis, jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$, avec intérêt à compter de la demande de paiement au même taux que celui applicable à la dette. De plus, la coopérative cautionne également ces mêmes entités jusqu'à concurrence de 1 250 000 \$ pour les éventuels contrats relatifs aux produits dérivés.

La coopérative n'a reçu aucune contrepartie en échange de ces cautionnements. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que cette garantie soit exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à ces égards dans les états financiers consolidés.

L'une des filiales de la coopérative a contracté une lettre de crédit de 375 000 \$ US au profit d'un fournisseur. Dans le cas où la filiale n'aurait pas payé les sommes dues dans un délai déterminé, le fournisseur pourrait se prévaloir de cette lettre de crédit.

27 - ENGAGEMENTS

Contrats de service et de location

La coopérative s'est engagée, d'après des contrats de location et d'entretien à long terme échéant jusqu'en avril 2028, à verser un somme de 37 420 301 \$ pour l'approvisionnement de porcelets, des licences, des bâtiments, du matériel roulant et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 9 014 384 \$ en 2024, à 7 435 789 \$ en 2025, à 7 070 017 \$ en 2026, à 6 971 910 \$ en 2027 et à 6 928 201 \$ en 2028.

Contrats d'approvisionnement

Dans le cours normal de ses activités, la coopérative a signé des contrats d'approvisionnement en grain dont l'échéance est de moins de un an et dont les prix restent à déterminer. Elle s'est engagée à acheter du grain pour un volume total de 76 811 tonnes.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

28 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels la coopérative est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La coopérative est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. La coopérative a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances ainsi que les effets à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la coopérative.

Risque de change

La coopérative réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 octobre 2023, la coopérative est exposée au risque de change en raison de l'encaisse et des comptes clients libellés en dollars américains totalisant 473 375 \$ (114 014 \$ au 31 octobre 2022), ainsi que des comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation libellés en dollars américains totalisant 26 030 539 \$ (15 209 141 \$ au 31 octobre 2022).

L'une des filiales de la coopérative a conclu des contrats de change à terme visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée et en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Ces contrats de change à terme sont conclus dans le but de fixer le taux de change afférent aux décaissements liés aux achats futurs. Les contrats détenus ont une valeur notionnelle en dollars américains de 3 600 000 \$ et seront réglables dans moins de douze mois, à des taux prévus de 1,3195 % et de 1,3395 % respectivement. La juste valeur des contrats à terme favorables pour la coopérative est de 134 143 \$ (défavorables de 25 456 \$ au 31 octobre 2022) et est comptabilisée au bilan consolidé de la coopérative.

La coopérative et ses filiales disposent de lignes globales de risque net pour produits dérivés, d'un montant total maximal de 11 665 000 \$ en dollars canadiens, leur permettant de conclure des contrats relatifs à la vente ou à l'achat de devises étrangères, pour un terme maximal de 12 mois, ainsi que de produits dérivés sur taux d'intérêt, pour un terme maximal de 5 ans.

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Certains emprunts à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc la coopérative au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certaines avances à recevoir, les emprunts à court terme, les emprunts bancaires, les effets à payer et certains emprunts à long terme portent intérêt à taux variable et exposent donc la coopérative à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2023

28 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la coopérative est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

Juste valeur

La juste valeur du swap de taux d'intérêt et de contrat de change à terme a été déterminée par la banque de la coopérative.

29 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

La proportion des opérations que la coopérative a effectuées avec ses membres sociétaires est de 39,84 % (39,32 % au 31 octobre 2022), tandis que celle avec les membres auxiliaires et auxiliaires entrepreneurs est de 9,32 % (12,22 % au 31 octobre 2022).



Trois duos père-fils,
Machinerie Avantis de Saint-Anselme
TOMMY ET JIMMY ROYER,
DIDIER ET CHRISTIAN LABRIE,
JULES ET BENOIT BOUCHET.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

(en milliers de \$)	2023	2022	2021	2020	2019
Ventes	710 798	710 963	608 394	510 637	466 139
Excédent (perte) d'exploitation avant autres résultats consolidés et activités abandonnées	4 810	9 828	13 702	6 082	(7 303)
Excédent d'exercice	6 342	10 227	26 254	11 566	2 076
BAlIA comptable	23 755	22 869	38 224	25 223	18 663
Ristournes*	2 200	3 696	6 755	3 717	-
Actif total	555 438	425 675	411 540	372 091	394 455
Avoir des membres	211 301	209 046	190 695	172 820	157 844
Campagne RIC **	3 224	3 405	3 316	3 040	2 735
Actif CT	281 652	202 202	204 684	172 405	193 269
Passif CT	232 447	137 426	139 075	111 427	139 433
Ratio fonds de roulement	1,21	1,47	1,47	1,55	1,39
Passif	313 254	215 126	219 820	197 724	234 721
Avoir	242 185	210 549	191 720	174 366	159 734
Ratio dette	0,56	0,51	0,53	0,53	0,60
Ratio équité	0,44	0,49	0,47	0,47	0,40
Ratio dette / équité	56/44	51/49	53/47	53/47	60/40
Ratio couverture des charges fixes	0,14	2,16	1,01	1,44	1,07
Nombre de membres sociétaires	3 014	3 043	2 590	2 603	2 537
Nombre de membres auxiliaires entrepreneurs	2 387	2 399	2 210	2 316	2 263
Nombre de membres auxiliaires	10 336	10 217	9 372	9 832	9 559
Nombre de coéquipiers	1 343	1 416	1 176	1 110	1 190
Rachat/remboursement de capitaux privilégiés	166 701	3 518 335	4 547 535	165 119	1 156 711

* * Tel que recommandé par le conseil d'administration

** Données de la campagne de l'année civile (nov-déc de l'année)

BILAN DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

À titre de grande entreprise, en adéquation avec sa mission, sa vision et ses valeurs, ainsi que son plan stratégique, Avantis a entamé une démarche structurée en 2022 en responsabilité d'entreprise. Cette démarche est motivée par le souci d'assurer la pérennité des communautés où la coopérative est établie, d'accompagner les producteurs agricoles dans leurs propres démarches de responsabilité d'entreprise et d'assumer avec fierté et leadership ses responsabilités de citoyen corporatif.

Ce premier bilan de responsabilité d'entreprise (RE) vise donc à présenter les orientations retenues par la coopérative pour structurer sa démarche et les actions les plus porteuses qui en ont découlées dans la dernière année, dans un esprit de constamment avancer, un pas à la fois.

Les grandes orientations retenues par Avantis sont en lien avec les objectifs de développement durable et les ambitions de notre fédération Sollio Groupe Coopératif qui, elle-même, est alignée avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU). Le tout assure la cohérence de la démarche d'Avantis avec celle du réseau. Voici les trois orientations et les six ambitions priorisées par la coopérative en matière de responsabilité d'entreprise.

NOS 3 ORIENTATIONS ET NOS 6 AMBITIONS



1

Réduire les quantités de matières résiduelles générées par nos opérations et viser l'élimination de leur enfouissement.

2

Promouvoir la consommation responsable pour nos activités et celles de nos clientèles.



3

Promouvoir l'agriculture durable dans nos opérations et celles de nos membres.

4

Soutenir par nos actions les productions agricoles dans leur gestion durable de l'eau.



5

Promouvoir le bien-être physique et mental de chacun dans nos opérations, ainsi que sur les fermes et au sein des collectivités.

6

Favoriser le développement du plein potentiel de nos coéquipiers.



Point de collecte AgriRÉCUP sur le site Avantis Saint-Narcisse-de-Beaurivage.

Plus d'une quarantaine d'actions pouvant se rattacher à l'une ou l'autre des six ambitions ont été démarrées ou finalisées en 2023. En voici quelques exemples.

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS RÉALISÉES

AMBITION

1

- Diminution importante des envois papier avec l'envoi des états de compte électroniques sinon frais applicables.
- Fin de la distribution de sacs en plastique à usage unique dans nos succursales.

AMBITION

2

- Ajout de deux points de collecte pour la récupération des plastiques agricoles (programme Agri-Récup).

AMBITION

3

- Diagnostics agronomiques tenant compte de l'agriculture durable, utilisation de microrrhizes, biostimulants et inoculants pour augmenter les rendements sans effets négatifs sur la faune et la flore.
- Partenariat de recherche avec Sollio Agriculture et l'Université McGill pour évaluer la baisse de GES par l'utilisation de fertilisants à dégagement contrôlé.

AMBITION

4

- Appui à des projets de recherche pour améliorer la qualité de l'eau et l'agroenvironnement (carboneutralité, bassins versants, bandes riveraines, etc.)
- Utilisation des engrais à dégagement lent pour éviter les pertes par lessivage (Technologie PurYield).

AMBITION

5

- 26 sentinelles formées par Avantis et en vigie pour les producteurs agricoles dans nos régions.
- 2^e année de la campagne Coopère-Don avec un objectif de 50 000 \$.

AMBITION

6

- Programme de formation M3i offert à tous les gestionnaires d'Avantis permettant de développer des habiletés en gestion des ressources humaines.

C'est avec humilité qu'Avantis Coopérative présente ce premier bilan dans le but d'améliorer son empreinte sociale et environnementale une action à la fois, un projet à la fois, en impliquant ses partenaires, ses fournisseurs, ses coéquipiers et ses clients.

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 14 AMBITIONS DE SOLLIO GROUPE COOPÉRATIF SELON SIX OBJECTIFS DE L'ONU



1 Promouvoir l'agriculture durable auprès des producteurs et autres acteurs du milieu agroalimentaire.

2 Être un acteur de référence au Canada en matière de pratiques agricoles et agroalimentaires durables.



3 Soutenir le bien-être physique et mental de chaque employé ou membre dans toutes nos opérations.

4 Mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif « 0 accident ».

5 Développer un modèle de travail avant-gardiste sur les bases d'une marque employeur forte.



6 Minimiser l'incidence de nos opérations sur les ressources en eau.

7 Soutenir les producteurs agricoles dans leur gestion durable de l'eau.



8 Maximiser les retombées régionales des investissements et des projets de développement économique.

9 Exploiter pleinement notre modèle d'affaires coopératif dans la façon de conduire nos activités économiques.



10 Réduire les quantités de matières résiduelles générées par nos opérations et viser l'élimination de leur enfouissement.

11 Viser l'élimination du gaspillage alimentaire et la valorisation des résidus organiques générés par nos opérations.

12 Promouvoir des produits sains et responsables auprès de nos clients.



13 Fixer et atteindre une cible de réduction des émissions de GES de nos opérations.

14 Outiller les producteurs agricoles pour mieux faire face aux changements climatiques.



CAROLE BOSSÉ
Conseillère sénior
BMR Témiscouata-sur-le-Lac

VIE COOPÉRATIVE

La vie coopérative d'Avantis a été particulièrement riche et remplie au cours de la dernière année, ponctuée de quelques nouveautés. Le leitmotiv de la coopérative demeure de maintenir et renouveler la proximité avec les membres en s'assurant d'aller à la rencontre des membres de tout son territoire, en offrant une diversité d'activités rejoignant différentes clientèles et en alimentant en continu le groupe des ambassadeurs.

Plusieurs activités organisées dans l'année visent à transmettre des connaissances technico-économiques, comme les quatre Journées parcelles organisées à Saint-Éphrem, Saint-Gervais, Kamouraska et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, ou encore à soutenir nos membres éleveurs dans le cadre des différentes expositions agricoles sur notre territoire. L'événement le plus rassembleur de l'année demeure le Rendez-vous Sollio & Avantis dans trois salles en simultanément à Saint-Éphrem, Sainte-Marie et La Pocatière rejoignant plus de 350 clients. Nos programmes pour la relève et les activités sociales ou de réseautage sont d'autres occasions de réunir des clientèles plus ciblées.

La relève agricole, une priorité

Le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA) demeure plus vigoureux que jamais. Une 16^e cohorte de 10 jeunes agriculteurs vient s'ajouter aux 33 boursiers de l'année 2023 qui se sont partagés 172 718 \$ en bourses. Au cours des 5 premières années d'Avantis, c'est plus de 750 000 \$ qui ont été remis à 80 jeunes agriculteurs, une fierté de voir le dynamisme de la relève sur l'ensemble du territoire. Un dynamisme qui a été souligné dans le cadre du premier 7 à 9 de la relève, organisé à Montmagny pendant la Semaine de la coopération, où le mini-panel de discussion a permis de mettre en lumière trois jeunes agriculteurs très inspirants.

Le Prix relève Sollio fait rayonner des jeunes et des familles ayant réussi un transfert de ferme ou le démarrage d'une entreprise agricole. Avantis est fière de compter pour la première fois deux finalistes parmi l'édition 2023-2024 du programme : Les Fermes Rodrigue de Beauceville et Ferme Agricuture de Saint-Éphrem. Les gagnants seront dévoilés au banquet de l'assemblée générale annuelle de Sollio Groupe Coopératif le 29 février 2024.

Des femmes et des ambassadeurs engagés

Inscrites dans la continuité, les activités pour les agricultrices demeurent toujours aussi pertinentes et appréciées

des participantes, des occasions distinctes de réseautage et d'apprentissage par les témoignages de pairs. La Journée femmes et coopération d'Avantis, le rendez-vous des femmes de septembre, a fait découvrir cette année des productrices agricoles de la région de Lotbinière, près d'une centaine d'agricultrices étaient présentes. Le Colloque provincial d'automne de Sollio tenu à Saint-Alexis-des-Monts en Mauricie a été une autre occasion pour les femmes administratrices, ambassadrices ou encore faisant partie du FCARA, de réseauter.

Les 57 ambassadeurs d'Avantis, dont font partie les membres du conseil d'administration, demeurent une source d'information pour les membres d'Avantis. Encore cette année, ils ont été conviés à quelques rencontres Teams avec la direction à des moments clés de l'année où des décisions ou des changements auraient un effet sur les membres de leur territoire. Ils ont également participé à une rencontre consultative sur différents sujets. Être ambassadeur demeure une excellente façon d'être informé de façon privilégiée sur les différents chantiers, projets et enjeux de votre coopérative.

Coopère-Don et l'implication dans le milieu

La campagne Coopère-Don est revenue en force pour une 2^e année avec un objectif dépassé de 50 000 \$. La somme totale récoltée de 52 500 \$ a été dévoilée à La Virée à Saint-Pacôme. Parmi les nouveautés de la campagne, un montant était remis pour chaque commande passée par SMS. De la mi-mai à la mi-juin, la campagne a permis de remettre 15 000 \$ aux travailleurs de rang régionaux, une des causes principales appuyées par la campagne en plus des établissements de santé régionaux et des Maisons de la famille. Ce montant s'ajoute aux autres dons et commandites remis par Avantis sous diverses formes durant l'année, qui représentent un montant global de 193 707 \$.



Remise bourses FCARA en février 2023



Journée Femmes et coopération dans Lotbinière



La Virée dans le Kamouraska

5 ANS À PRENDRE LES DEVANTS!

2018



Octobre

L'aventure commence. Avantis va de l'avant et prend les devants!!!!

2019



Août

Journée parcelles à la Ferme Ancestrale Landry à Cap-St-Ignace



Novembre

Agrivoix se joint à l'équipe

2020



Janvier

Acquisition du quota avicole de Meunerie Charlevoix et transfert de la clientèle chez Avantis

Novembre

1^{er} grand rassemblement des employés d'Avantis



Mars

Pandémie Covid-19 : Nos équipes se réinventent et développent rapidement des webinaires



Septembre

Acquisition de IEL Technologie agricole en partenariat





Août

1^{ère} édition de
La Virée à Saint-Éphrem



Août

1^{ère} Campagne Coopère-Don!
34 800\$ remis aux organismes
régionaux pour la santé, maisons
de la famille et travailleurs de rang

2022



Novembre

Alliance se joint
à l'équipe



Avril

1^{ère} édition du gala
reconnaissance des employés



Avril

Équipements J.M.A.R. à Alma
se joint à la division machinerie



Décembre

Nouveau centre
de machinerie à
Saint-Augustin-de-Desmaures



Février

Prise de participation dans
l'acquisition de Couvoir Côté

2021



Novembre

La co-entreprise Sollio & Avantis
Agriculture coopérative est lancée
regroupant l'ensemble des
opérations agricoles



Septembre

Consolidation des magasins de la région de Montmagny et lancement de l'agrandissement du BMR de Montmagny



Décembre

Inauguration du mur des bâtisseurs au siège social de Sainte-Marie

2022



Mai

Avantis devient partenaire d'affaires de Céréales Charlevoix



Janvier

Investissement de 650 000 \$ pour regrouper et transformer le BMR et le Super Soir à Saint-Narcisse-de-Beaurivage



2023



Juin

Investissement de 600 000 \$ dans les BMR de Rivière-du-Loup et de Pohénégamook



Octobre

750 000 \$ remis à 80 jeunes de la relève agricole en 5 ans



Août

2^e Campagne Coopère-Don : 52 500 \$ sont remis pour les travailleurs de rang, la santé et les familles



Octobre

1^{ère} édition du 7 à 9 de la relève à Montmagny

CARTE DES ÉTABLISSEMENTS

3 BUREAUX ADMINISTRATIFS

26 CENTRES DE RÉNOVATION

5 DÉPANNEURS/ÉPICERIE/STATIONS-SERVICES
(annexés à un centre de rénovation)

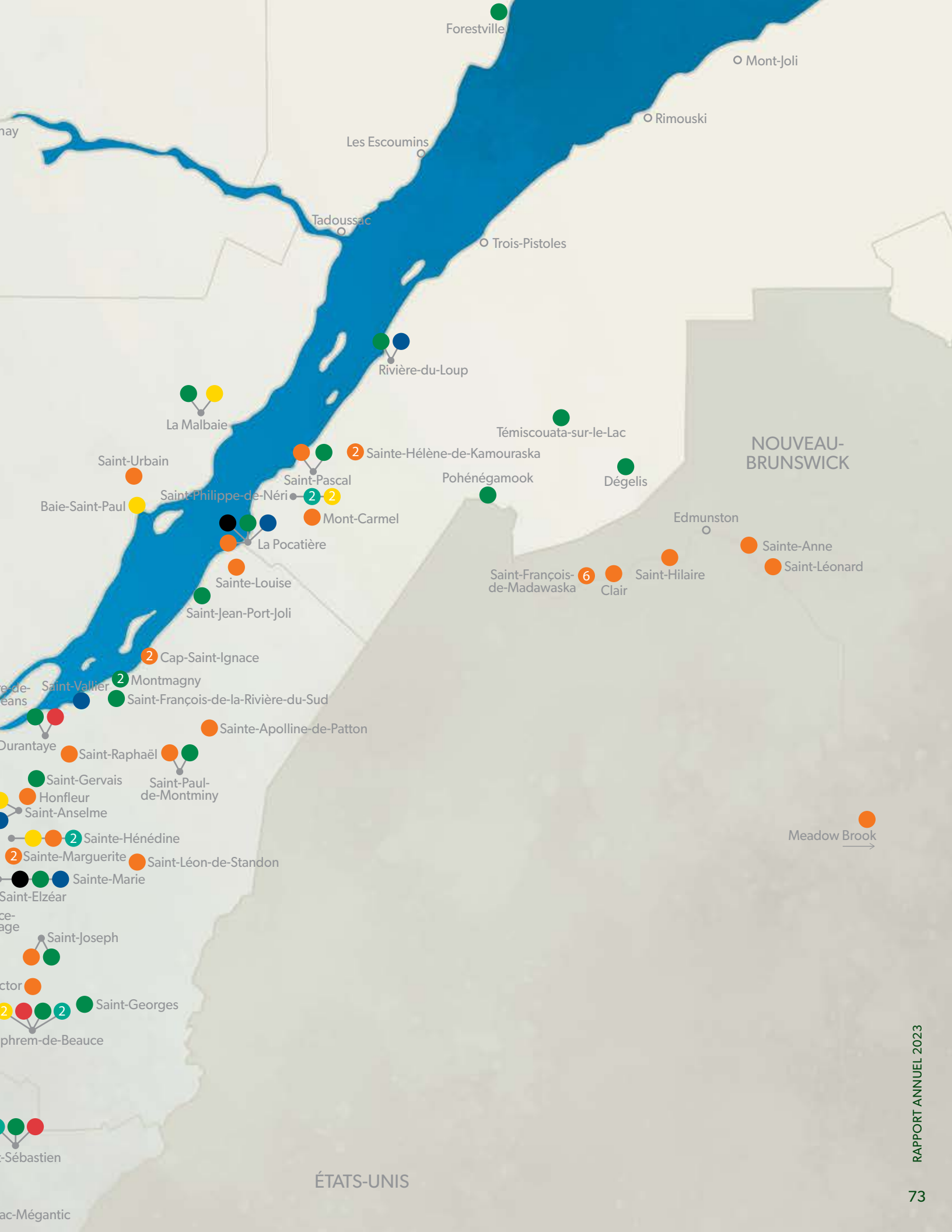
10 CENTRES DE MACHINERIE

10 CENTRES DE GRAINS ET MEUNERIES

8 ENTREPÔTS VÉGÉTAL ET PLANS D'ENGRAIS

36 FERMES AVICOLES ET PORCINES







ISABELLE BOLDUC ET FRANCIS RODRIGUE
Les Fermes Rodrigue enr. de Beauceville
Finaliste du Prix relève Sollio 2024

PLUS DE GENS. PLUS D'HORIZONS.

ans
à prendre les
devants!



Avantis
Coopérative

Membre du Groupe Sollio

100-500, route Cameron
Sainte-Marie (Québec)
G6E 0L9

Téléphone : 418 386-2667
Sans frais : 1 833 AVANTIS (282-6847)
www.avantis.coop